



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRES DE MONTAIGU (85)

2023

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux
environnementaux du territoire



sommaire



04

Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté d'agglomération en Pays de la Loire
- 06 Les communes qui composent la communauté d'agglomération

08

Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères ligériennes

14

Milieus naturels

- 14 Les cours d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

28

Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol - Corine Land Cover
- 30 Le registre Parcellaire graphique
- 32 La pollution lumineuse

34

Biodiversité

- 34 Portail Biodiv' Pays de la Loire
- 35 Les plantes à fleurs et fougères
- 40 Les amphibiens
- 44 Les reptiles
- 48 Les oiseaux
- 52 Les mammifères
- 56 Les invertébrés
- 62 Cours d'eau patrimoniaux
- 64 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

66

Zonage nature

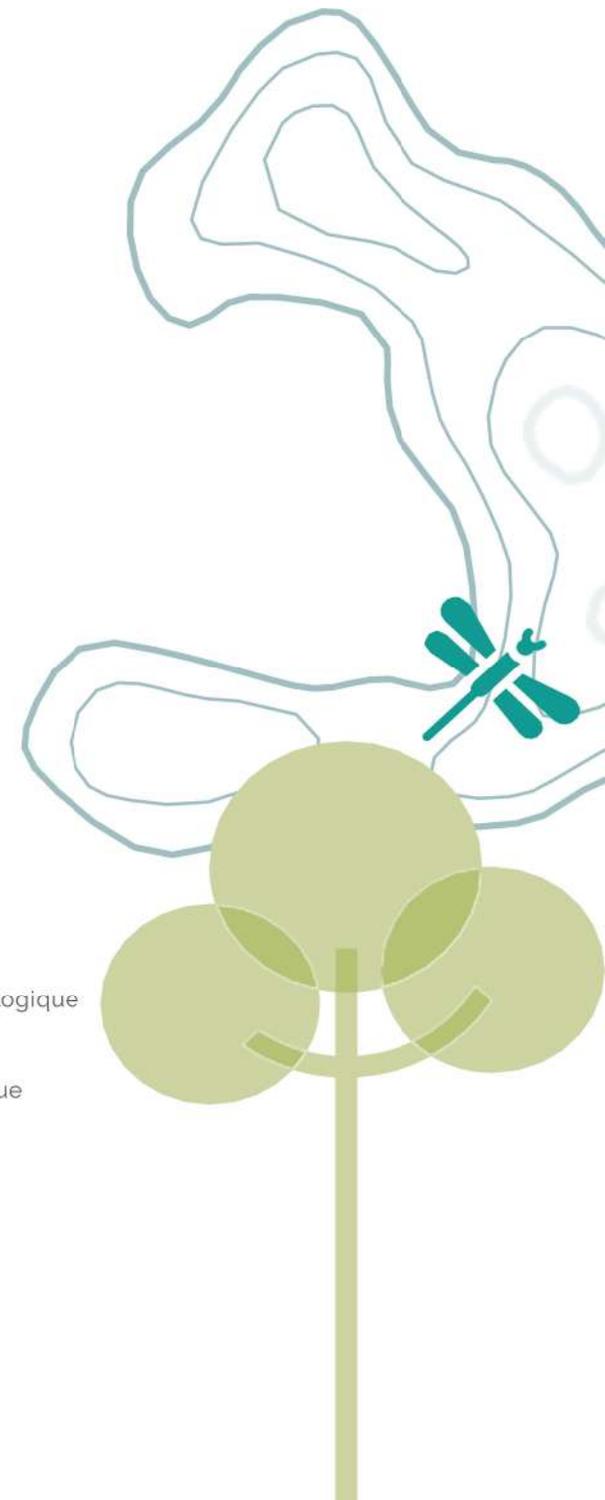
- 66 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
Faunistique et Floristique
- 68 Les Espaces Naturels Sensibles
- 70 Les sites Natura 2000

71

Synthèse

72

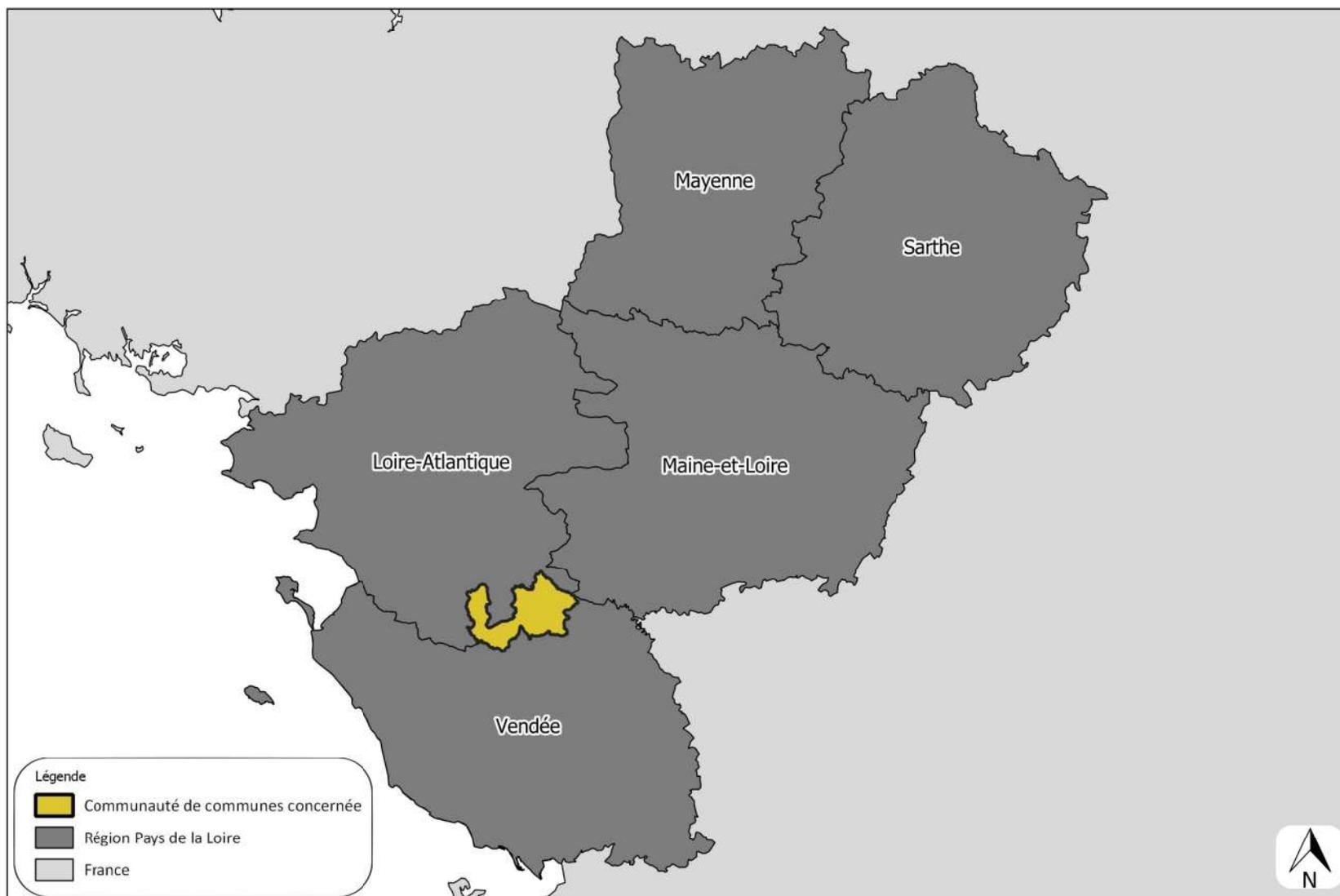
Fournisseurs de données et partenaires



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté d'agglomération
en Pays de la Loire



0 15 30 45 60 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu se situe dans la région Pays de la Loire, au Nord du département de la Vendée. D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent à deux cantons (Montaigu, Aizenay) et à l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

Le 1^{er} janvier 2017 les deux communautés de communes Terres-de-Montaigu et Canton-de-Rocheservière fusionnent pour devenir la communauté de communes Terres-de-Montaigu. Le 1^{er} janvier 2019, cinq communes fusionnent et ainsi Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, St-Georges-de-Montaigu et St-Hilaire-de-Loulay forment la commune nouvelle Montaigu-Vendée. Le 1^{er} janvier 2022 la communauté de communes Terres-de-Montaigu devient la communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu, le seuil des 50 000 habitants étant atteint. Cette structure administrative regroupe 10 communes d'un seul tenant et sans enclave.

L'ESSENTIEL

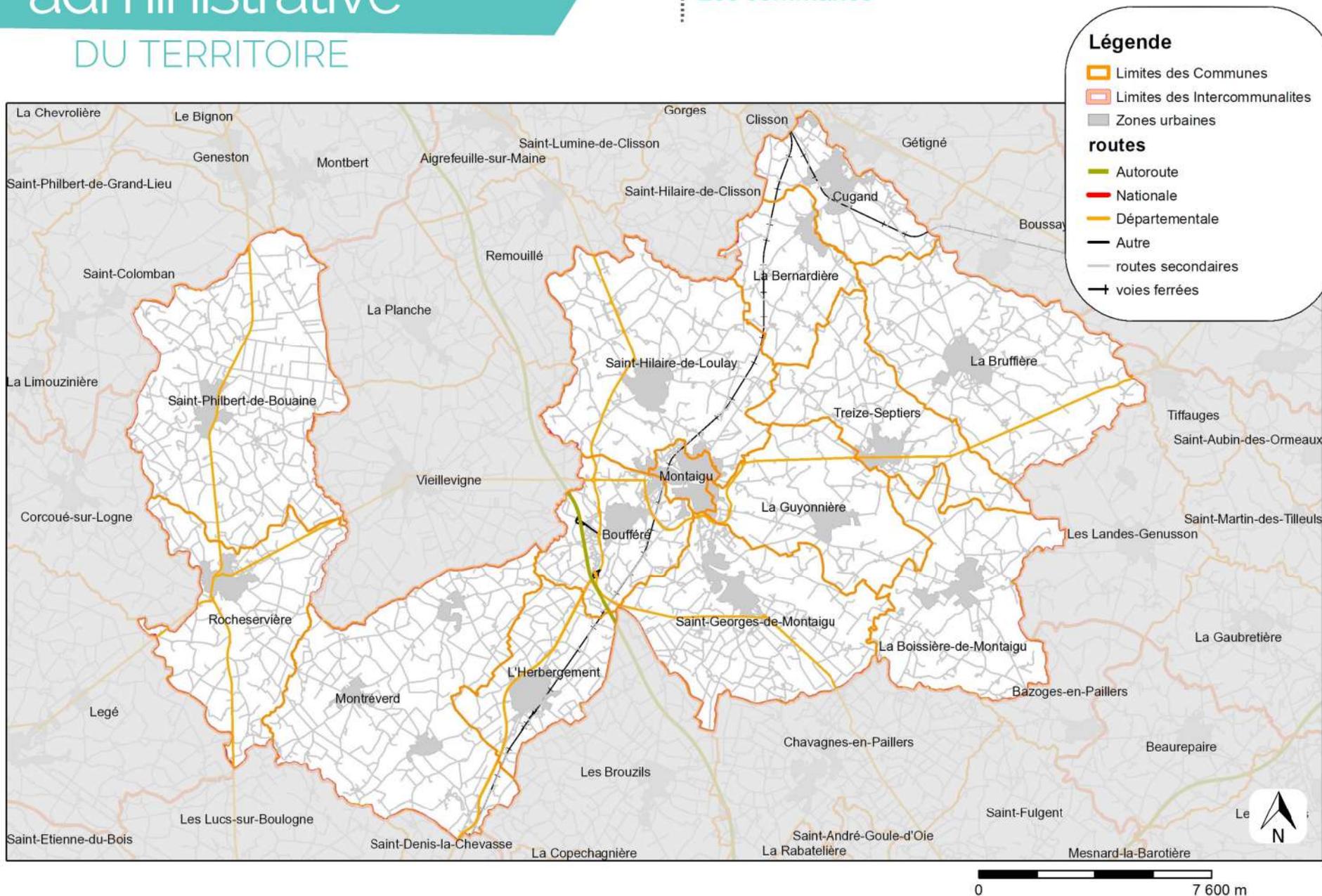
- Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée
- Regroupement de deux communautés de communes
- Regroupement de 10 communes



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

D'une superficie de 380 km², la communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu regroupe 10 communes, soit La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Rocheservière, Montréverd, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Montaigu-Vendée. La commune la plus grande et la plus peuplée est Montaigu-Vendée avec plus de 20 000 habitants. La densité de population varie de 69 hab./km² pour Saint-Philbert-de-Bouaine à 262 hab./km² pour Cugand (recensement 2019).

L'ESSENTIEL

- 10 communes, près de 38 000 habitants
- 130 hab./km² en moyenne



Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

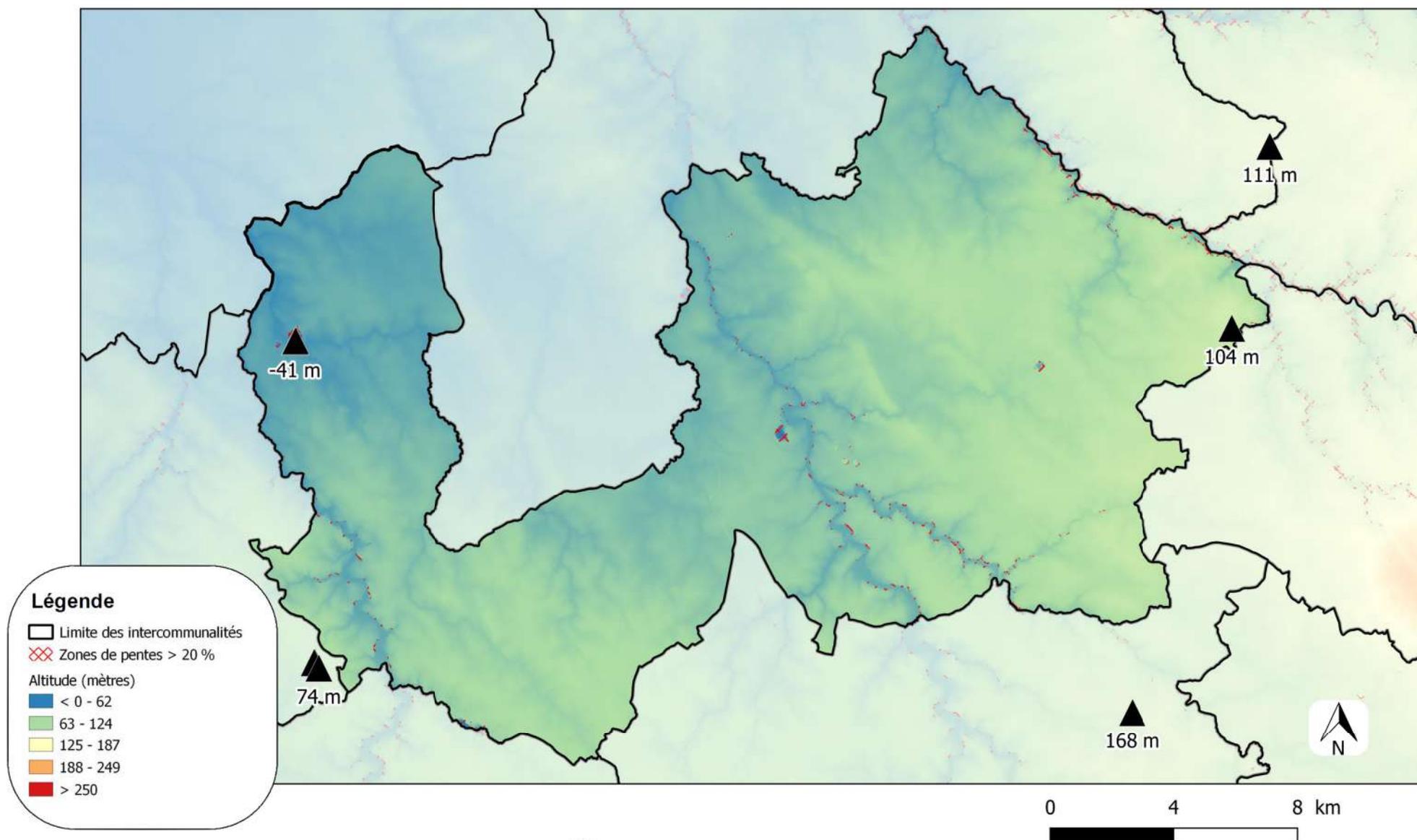


Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
La Bernardière	1 430	1 835	128
La Boissière-de-Montaigu	2 910	2 258	78
La Bruffière	4 042	3 972	98
Cugand	1 347	3 531	262
L'Herbergement	1 675	3 204	191
Montaigu-Vendée	11 665	20 229	173
Rocheservière	2 815	3 350	119
Montréverd	4 847	3 732	77
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	3 472	69
Treize-Septiers	2 184	3 245	149
CA Terres de Montaigu	37 931	48 828	129

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La communauté d'agglomération présente un relief modeste tout en graduation. En effet un gradient se révèle du Nord-Ouest, pour le plus bas relief (-41 m à la carrière à St-Philbert-de-Bouaine) au Sud et Sud-Est où quelques modelés passe les 100 m d'altitude. Par ailleurs, le relief est accentué par le réseau hydrographique. Ainsi, les rivières et leurs affluents qui traversent le territoire marquent les zones de pentes et les points bas.

L'ESSENTIEL

- 35 % du territoire a une altitude inférieure à 50 m, principalement au nord-ouest du territoire et au niveau du réseau hydrographie
- Plus de 60 % du territoire a une altitude comprise entre 50 et 100 m d'altitude

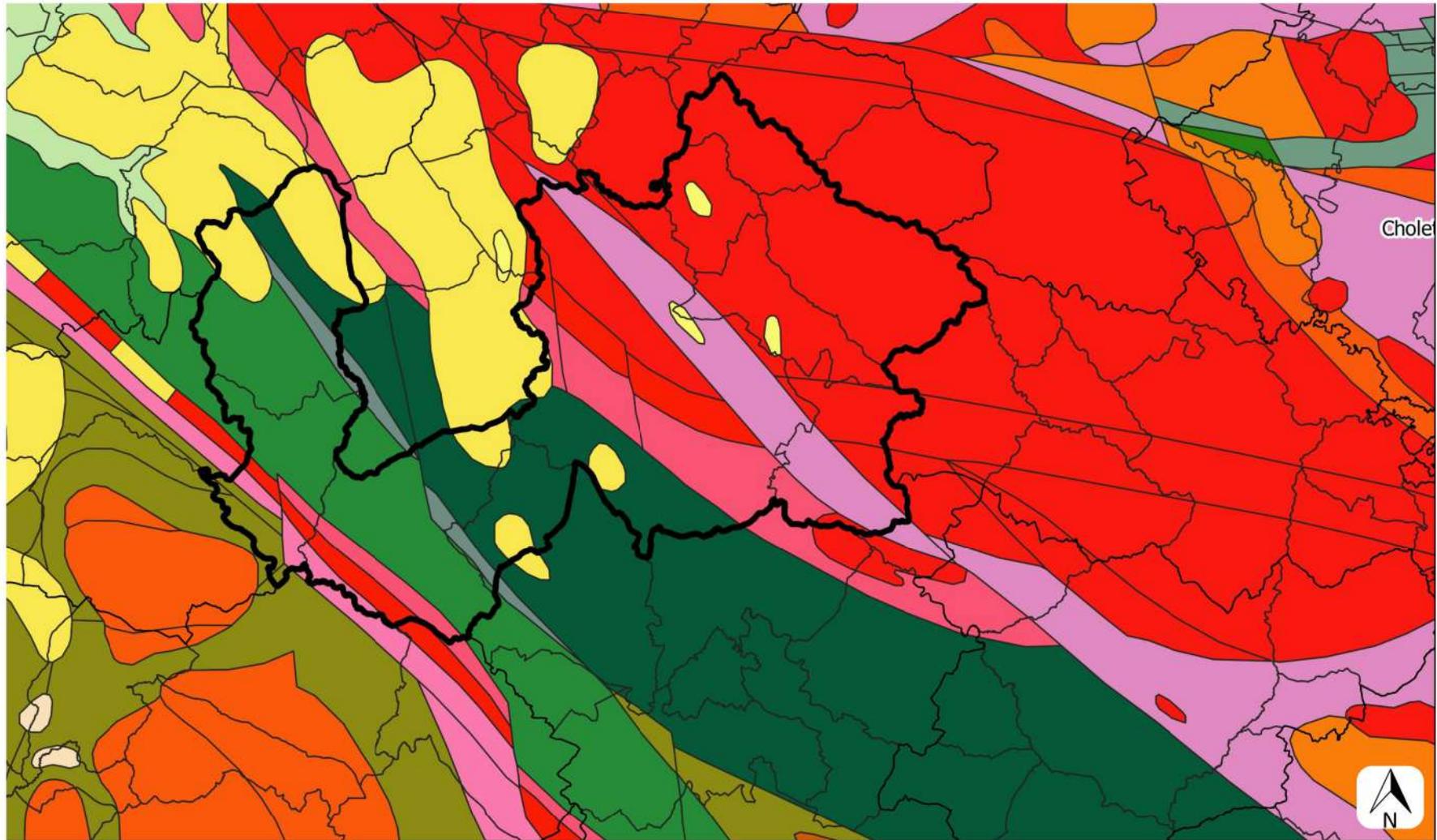
Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 0	20
0-50	14 050
50-100	24 970
101-150	60

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



0 7 14 km



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales allant du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire. À l'image de celle du département vendéen, sa géologie est relativement complexe. L'immense majorité du territoire est composée de roche métamorphique (schiste, micashiste, orthogneiss, amphibolite), c'est à dire que les roches ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long. L'est de l'intercommunalité dispose d'un sous-sol composé de roches granitiques. Ces dernières sont imperméables et favorisent ainsi la présence de zones humides qui sont des habitats intéressants pour la biodiversité, et qui rendent de nombreux services écosystémiques aux populations.

L'ESSENTIEL

- Majorité de roches schisteuses. Les roches présentent un aspect feuilleté et peuvent se débiter en plaques fines
- Est du territoire sur roches granitiques, le sol y est plus acide et imperméable

Légende

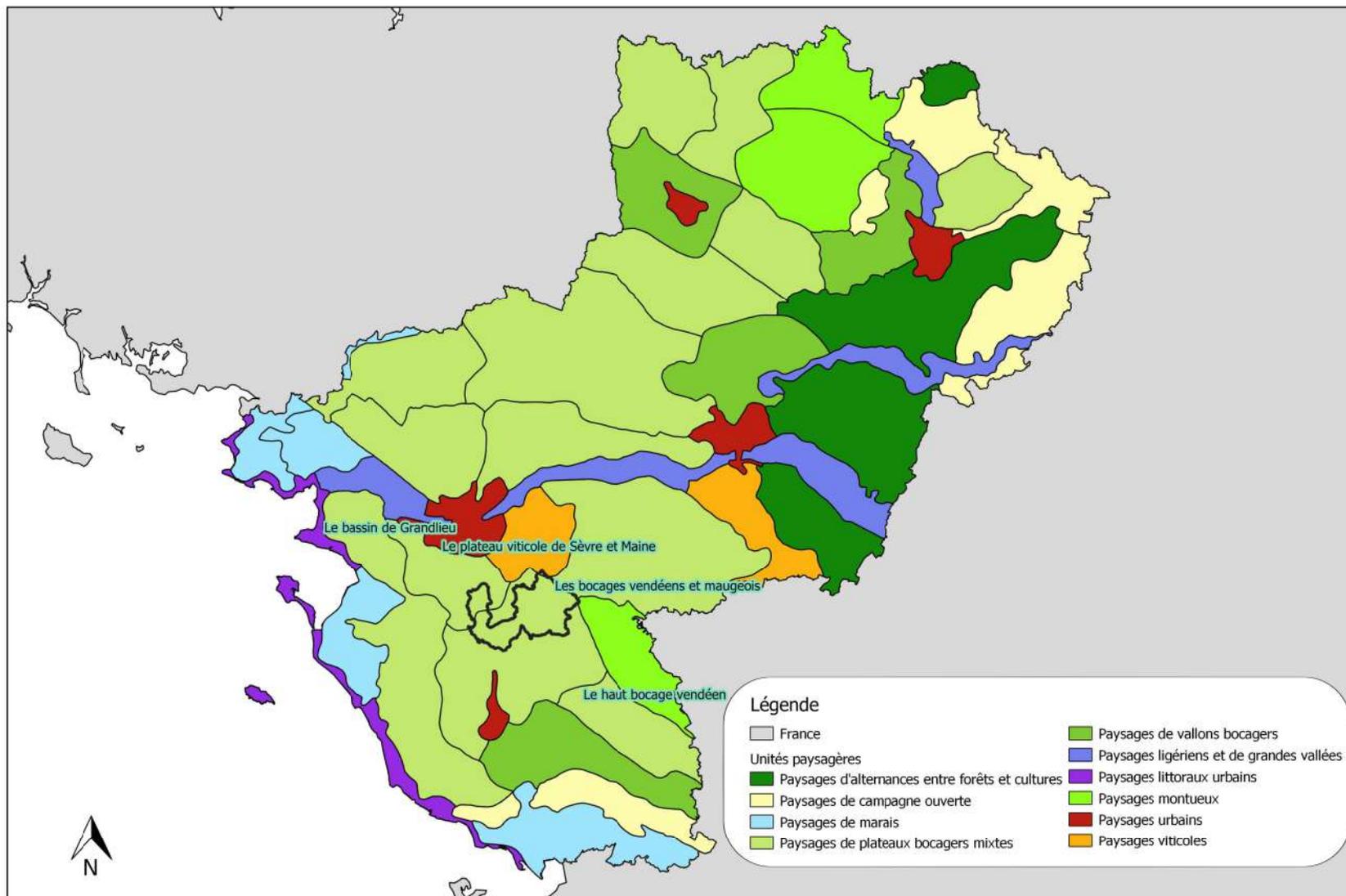
- amphibolites, micaschistes, leptynites, paragneiss
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- ignimbrites, porphyroïdes
- leucogranites peralumineux
- métagranitoïdes, orthogneiss
- métawackes, schistes, micaschistes
- micaschistes, paragneiss
- micaschistes, quartzites, paragneiss
- monzogranites, granodiorites
- orthogneiss granitiques
- paragneiss, amphibolites, leptynites, orthogneiss
- porphyroïdes, métatuffites
- sables, cailloutis, argiles
- sables, calcaires, faluns
- schistes, quartzites, ampélites, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



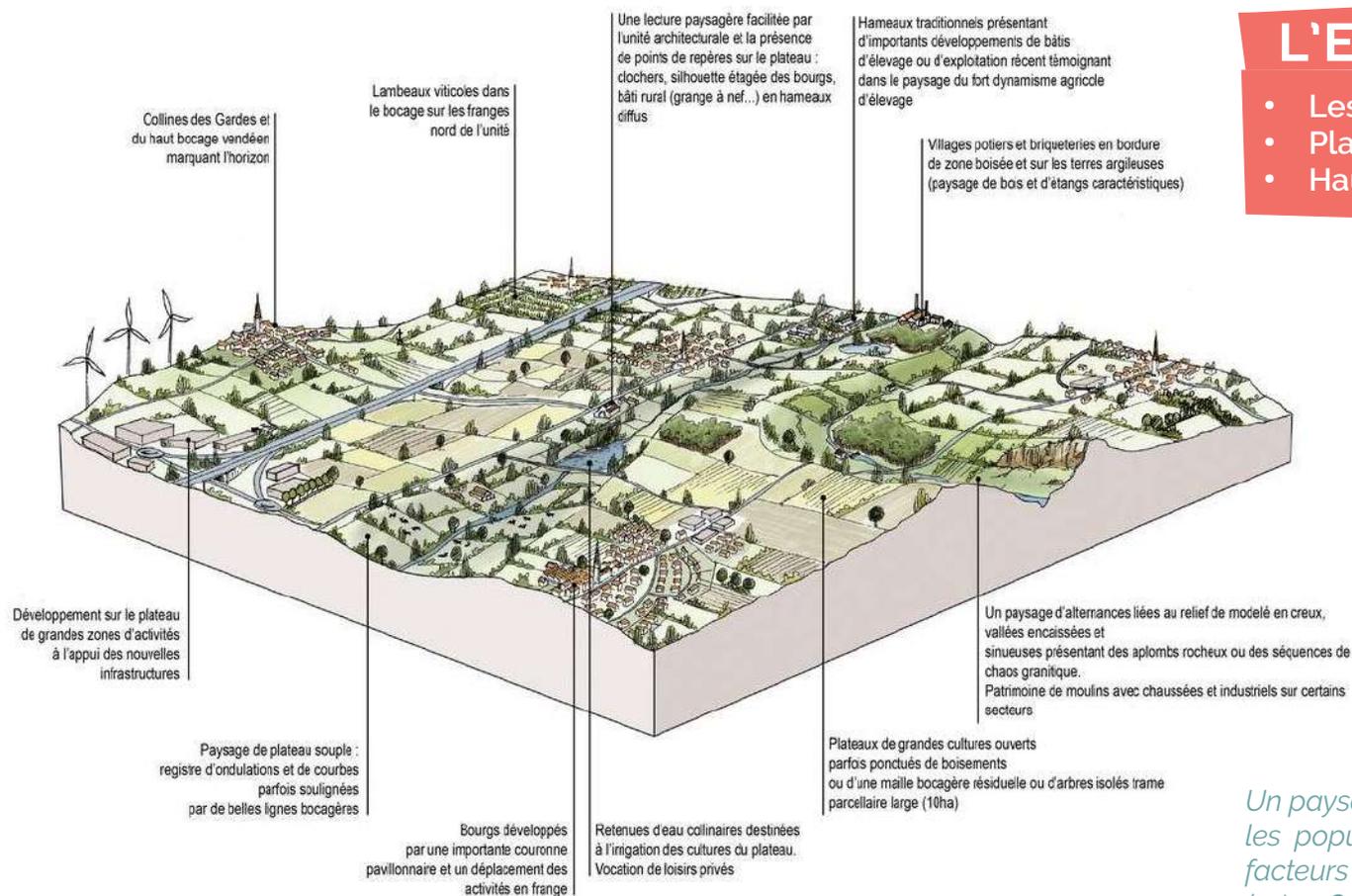
0 15 30 45 60 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Terres-de-Montaigu s'étend sur trois unités paysagères, notamment Les bocages vendéens et maugeois (relief modelé en creux) pour une large majorité. La pointe nord de la commune de Cugand rejoint le paysage viticole du Plateau Sèvre et Maine et la pointe est de La Bruffière affiche un léger paysage montueux du Haut bocage vendéen.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)



L'ESSENTIEL

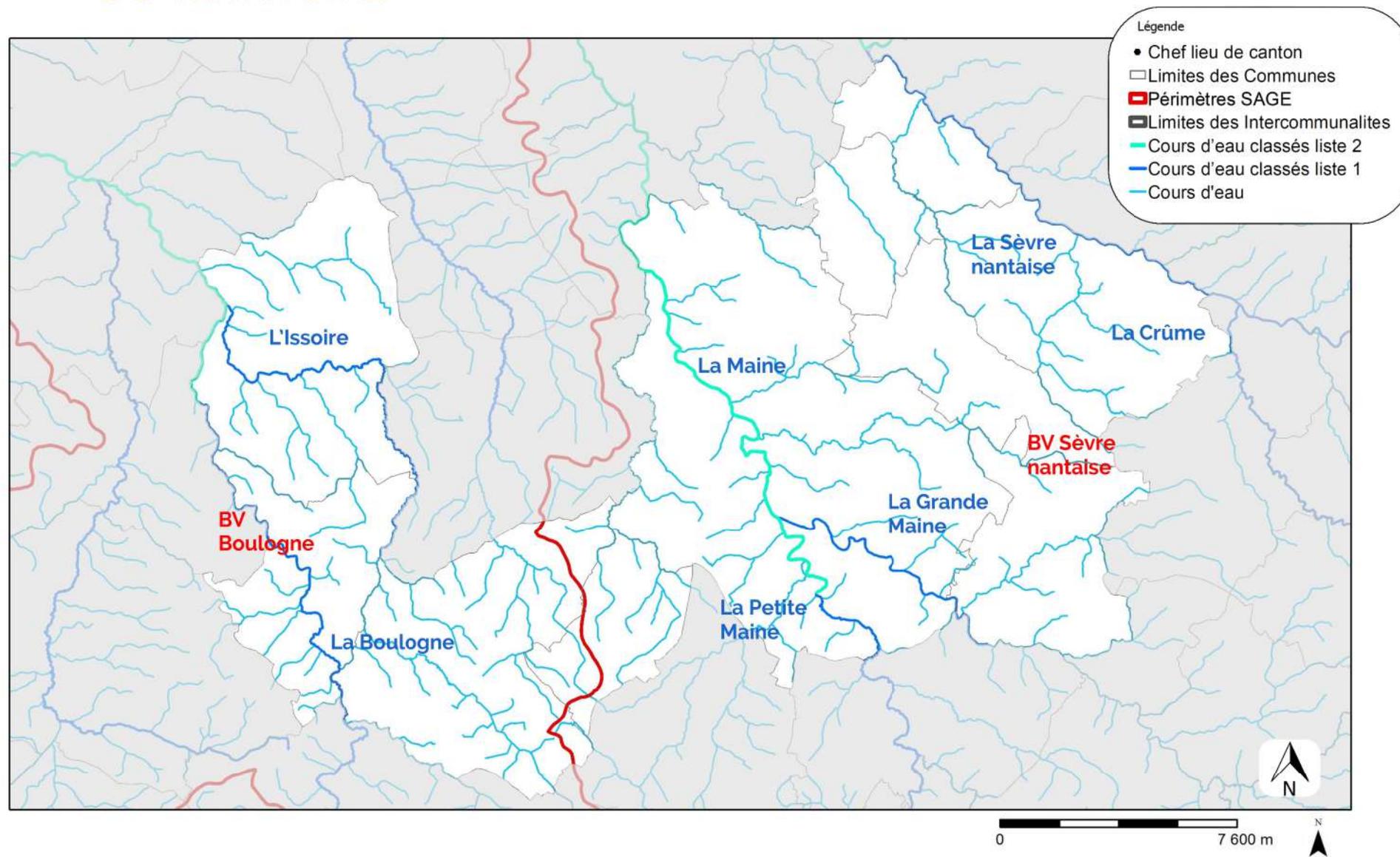
- Les bocages vendéens et maugeois (99,4 %)
- Plateau viticole de Sèvre et Maine 0,5 %
- Haut bocage vendéen (0,1 %)

Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

La liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend sept cours d'eau classés en liste 1, L'Issoire, la Boulogne, la Petite Maine, La Grande Maine, la Maine, La Sèvre nantaise et la Crûme. La Maine est également classée entièrement en liste 2, la Petite Maine et la Boulogne sont classées en partie en liste 2.

- L'Issoire est classée sur 17 km de long et concerne Rocheservière et St-Philbert-de-Bouaine
- La Boulogne est classée sur 21 km de long et concerne Rocheservière, St-Philbert-de-Bouaine et Montréverd
- La Petite Maine est classée sur 7 km de long à Montaigu-Vendée
- La Grande Maine est classée sur 11 km à Montaigu-Vendée et La Boissière-de-Montaigu
- La Maine est classée sur 15 km de long à Montaigu-Vendée
- La Sèvre nantaise est classé sur 14 km et concerne La Bruffière et Cugand
- Les trois petits affluents totalisent 6 km dans la commune de La Merlatière.
- Enfin la Crûme est classée sur 0,8 km en limite de La Bruffière

L'ESSENTIEL

- Plus de 70 km de cours d'eau classés en liste 1 et 20 km classés en liste 2
- 66 % de l'intercommunalité comprise dans le bassin de la Sèvre nantaise

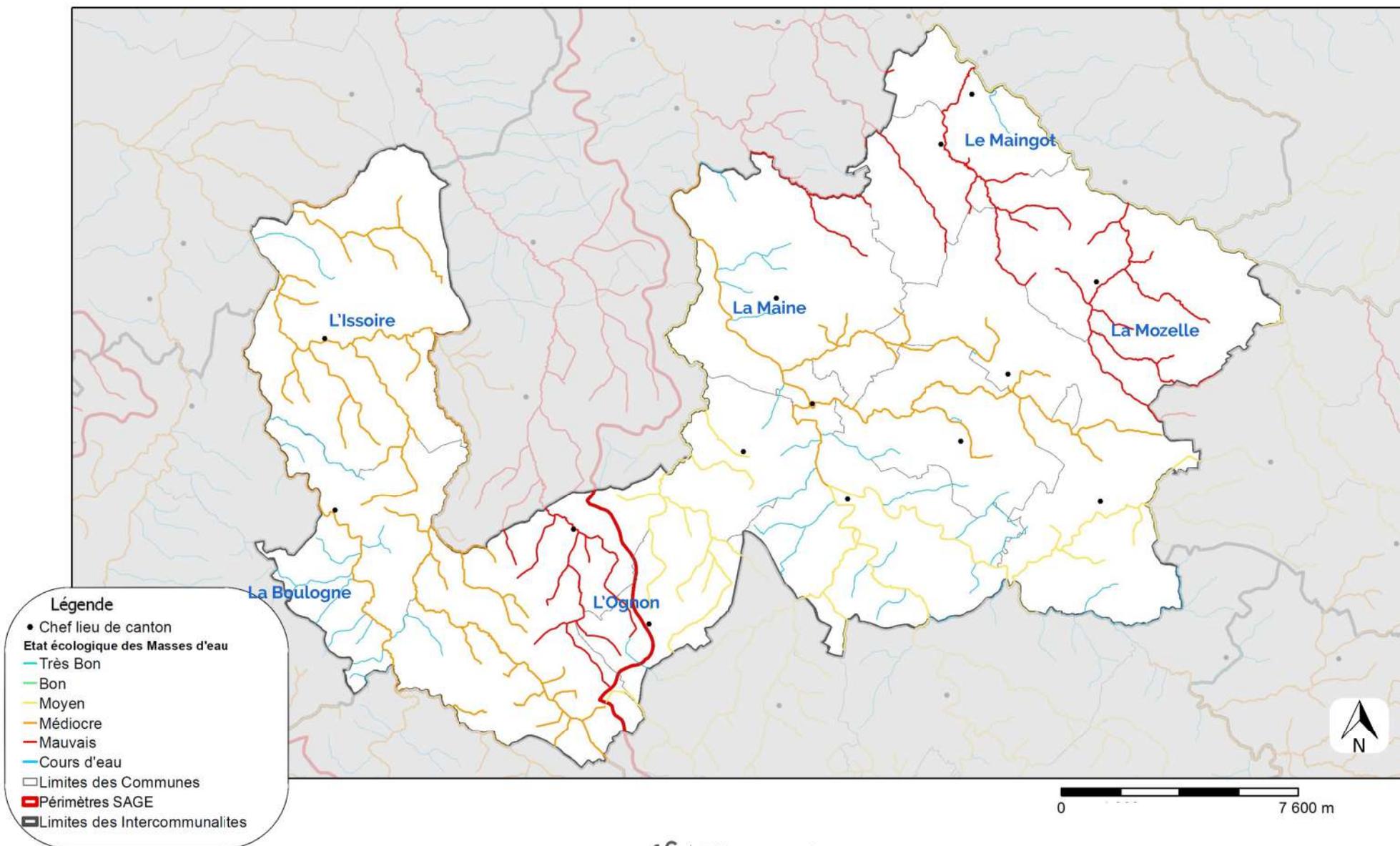
Les deux-tiers Est de l'EPCI sont compris dans le bassin versant de la Sèvre nantaise. Le tiers Ouest de l'intercommunalité se situe dans le bassin versant de la Boulogne.

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

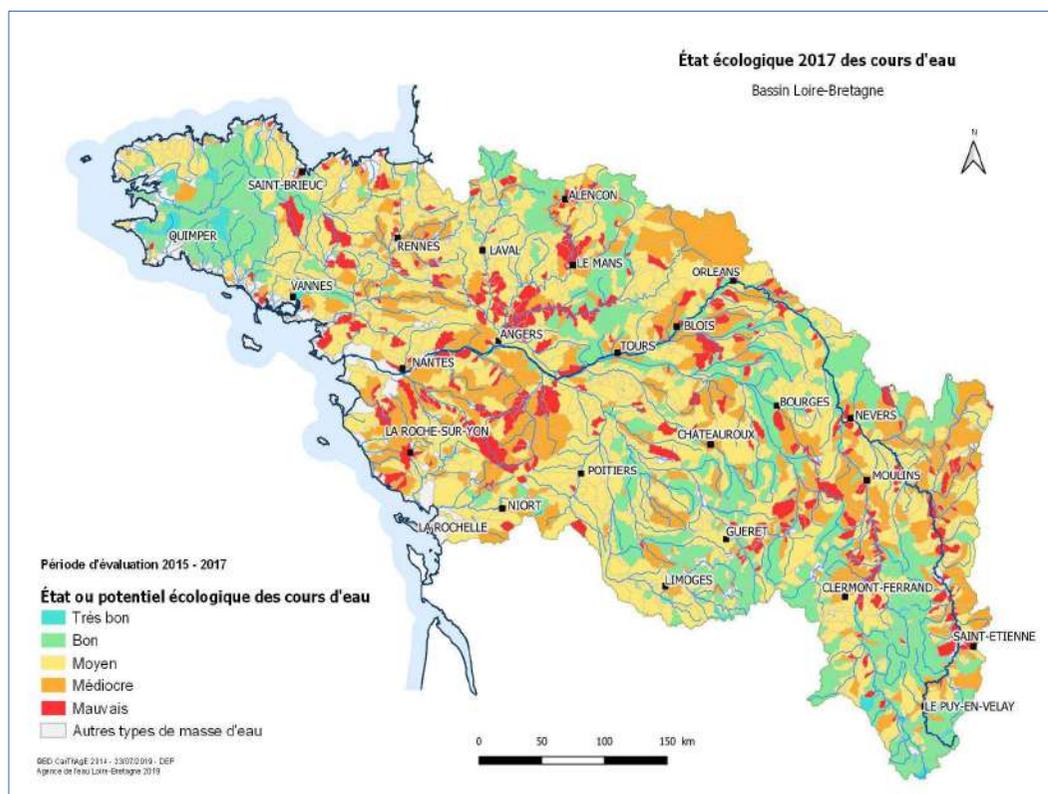
Aucun cours d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la communauté d'agglomération atteint le très bon voire le bon état écologique. 25 % des linéaires de cours d'eau atteignent un état écologique moyen, 50 % présentent un état écologique médiocre et 25 % sont en mauvais état.

L'Issoire, La Boulogne, la Maine et leurs affluents affichent un état médiocre. Tandis que l'Ognon, les affluents de la Sèvre nantaise (Le Maingot, La Mozelle, La Margerie), ainsi que l'Ozée présentent un mauvais état écologique.

En 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à mauvais



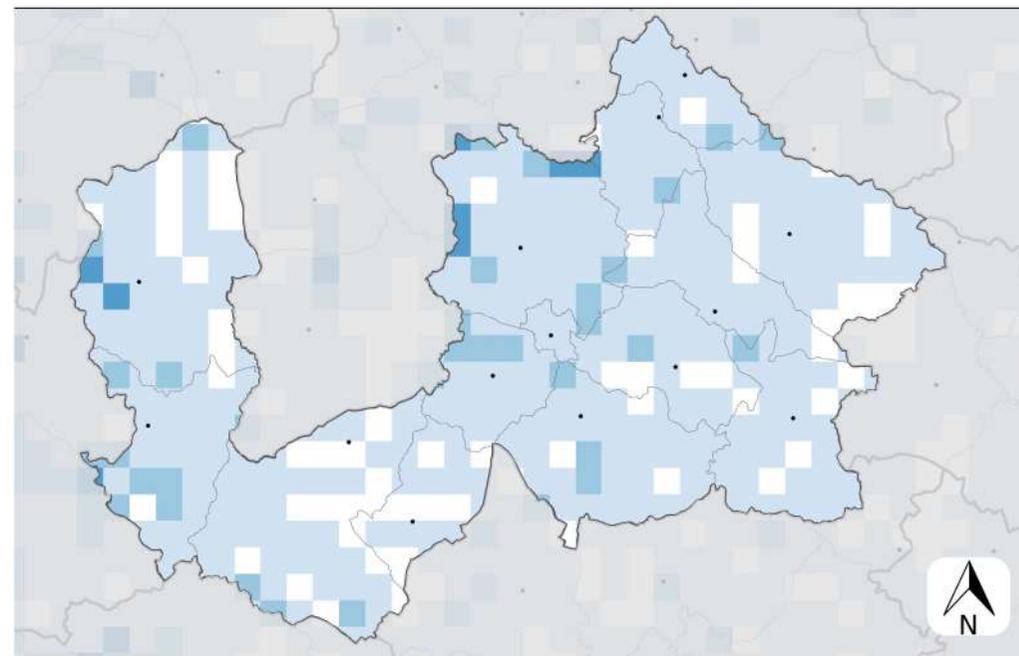
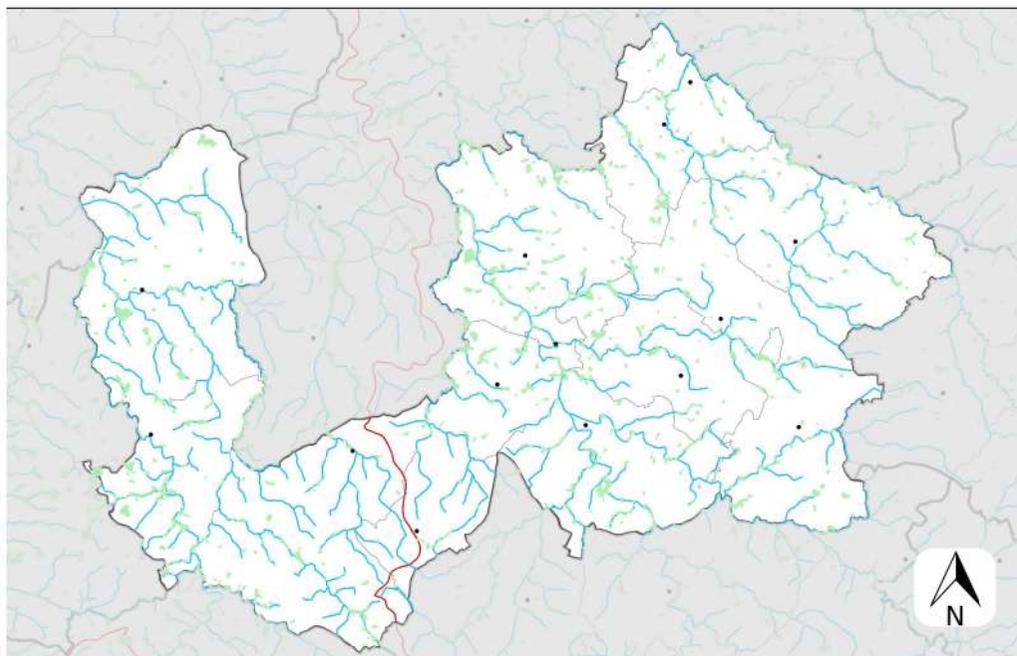
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, rainette verte), des plantes (Trèfle d'eau, Fritillaire pintade), ...

Sur la communauté d'agglomération, 703 hectares (1,8 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Elles subsistent le long des cours d'eau et notamment sur la façade Ouest de l'intercommunalité et sur le bassin de la Maine.

L'ESSENTIEL

- 700 ha de zones humides prélocalisées (1,8 % du territoire)

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

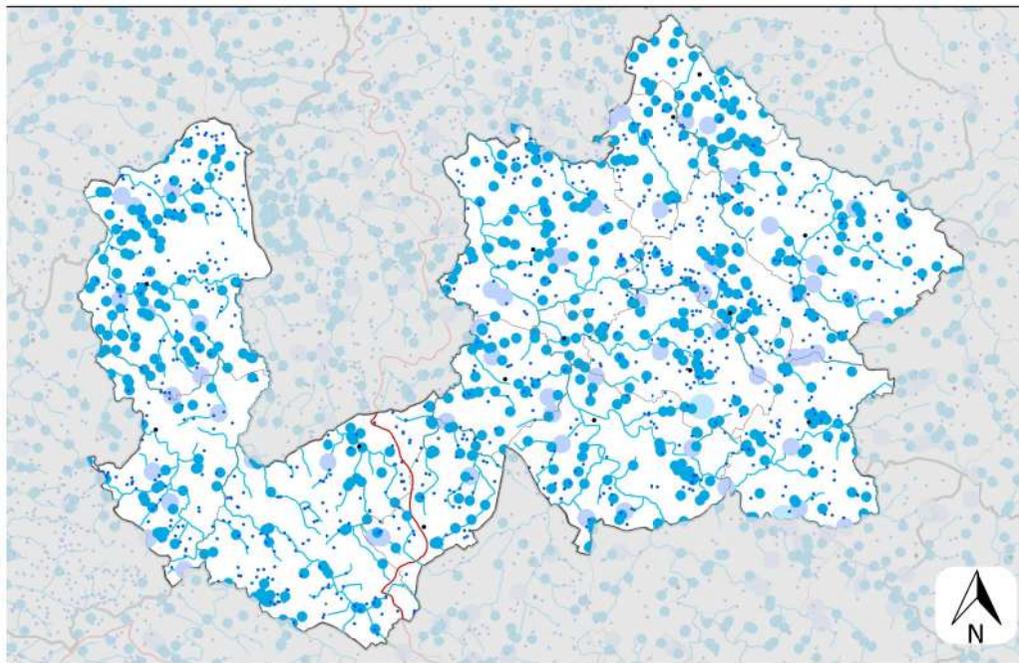
■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Cugand	20	1,5 %
L'Herbergement	5	0,3 %
La Bernardière	41	2,9 %
La Boissière-de-Montaigu	49	1,7 %
La Bruffière	61	1,5 %
Montaigu-Vendée	275	2,4 %
Montréverd	54	1,1 %
Rocheservière	84	3,0 %
Saint-Philbert-de-Bouaine	93	1,9 %
Treize-Septiers	21	0,9 %
CA Terres de Montaigu	703	1,8%

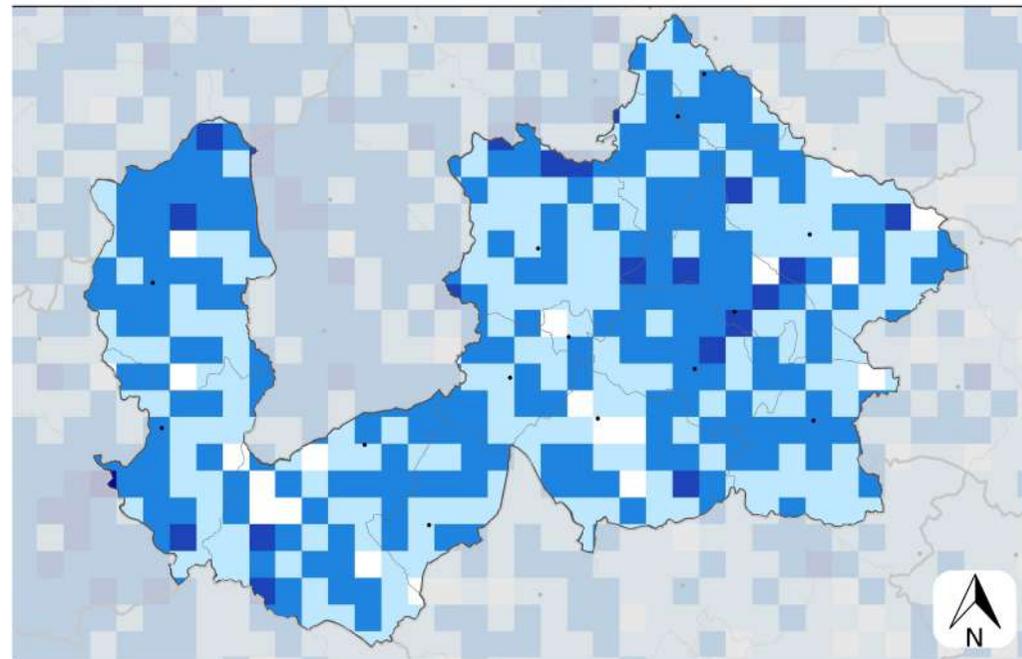
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



- Légende**
- Chef lieu de canton
 - plans d'eau supérieurs 100m2
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
 - Cours d'eau
 - Limites des Communes
 - ▬ Bassins Versants
 - ▬ Limites des Intercommunalites



- Légende**
- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalites
 - Densité d'étangs
 - Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

1 454 étangs ont été inventoriés sur Terres de Montaigu soit 3,8 étangs au km² (2,6 = moyenne en Vendée). La commune de Montaigu-Vendée regroupe le plus d'étangs (432). Par contre, la commune de La Bruffière affiche la plus haute densité d'étangs avec huit étangs par km², elle est suivie par La Boissière-de-Montaigu, sept étangs par km². Pour autant, les étangs ont principalement été réalisés sur la ligne La Guyonnière, Treize-Septiers, La Bernardière, dans des secteurs avec peu de cours d'eau.

Pour rappel différentes structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

Nombre d'étangs selon leur surface par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Cugand	48	46	2	0	3,4
L'Herbergement	63	60	3	0	2,2
La Bernardière	66	64	2	0	1,6
La Boissière-de-Montaigu	95	89	5	1	7,1
La Bruffière	136	129	7	0	8,1
Montaigu-Vendée	432	410	21	1	3,7
Montréverd	180	178	2	0	6,4
Rocheservière	94	89	5	0	1,9
Saint-Philbert-de-Bouaine	211	203	8	0	4,2
Treize-Septiers	129	125	4	0	5,9
CA Terres de Montaigu	1 454	1 393	59	2	3,8

L'ESSENTIEL

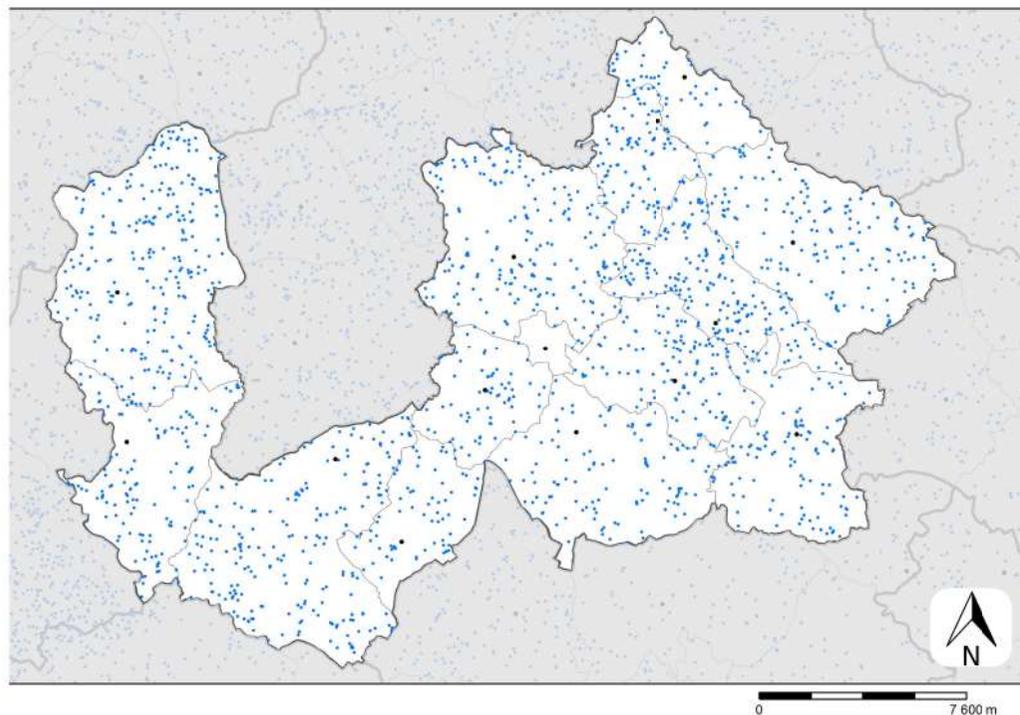
- 1 454 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels

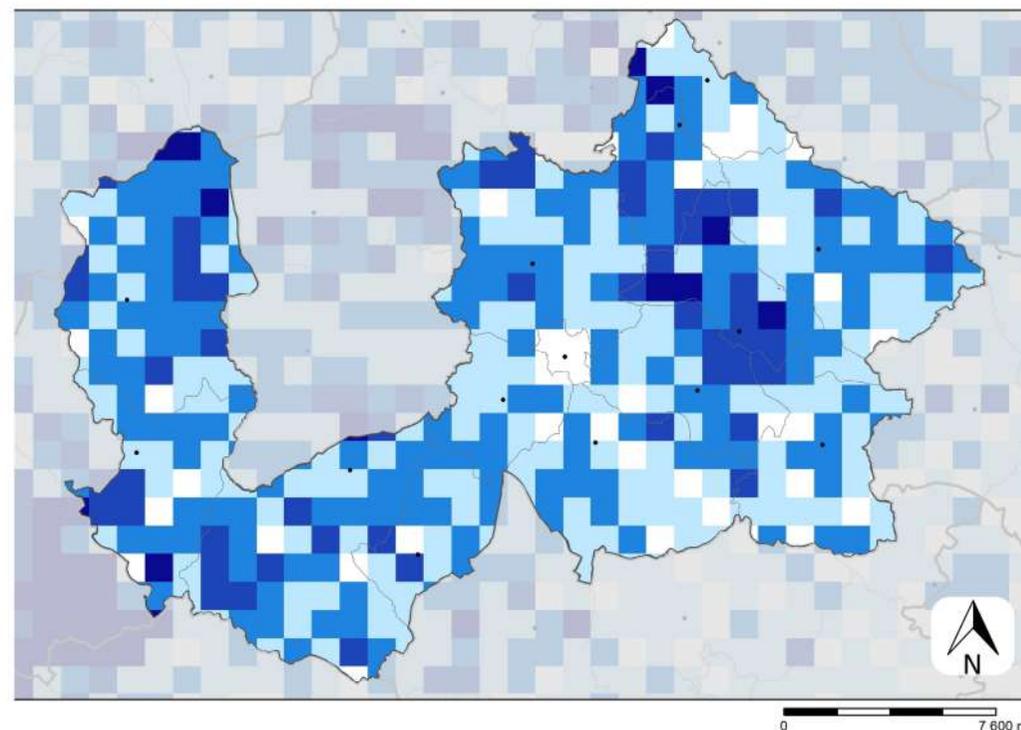
DU TERRITOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites

Les mares (> 500 m²)



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
- Nombre mares au km²
- aucune mare
- de 1 à 2 mares
- de 3 à 5 mares
- de 6 à 8 mares
- > à 8 mares

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La présence des mares est souvent liée à différents usages historiques ainsi qu'à la densité des cours d'eau. Ceci peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. Ainsi, les mares sont principalement retrouvées dans les communes de l'Ouest de Terres-de-Montaigu et sur l'axe Treize-Septiers - La Bernardière.

Le territoire possède un réseau de mares correct, avec la présence de 1 187 mares et une densité moyenne de plus de trois mares au km². Treize-Septiers présente la plus forte densité avec près de six mares au km² et toutes les communes affichent plus de deux mares au km². Seules La Boissière-de-Montaigu et Cugand ont une densité de mare plus faible que la moyenne vendéenne (2,4).

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité possède une connectivité de mares assez favorable à la biodiversité aquatique, notamment à Treize-Septiers, La Bruffière et Saint-Philbert-de-Bouaine.

L'ESSENTIEL

- Trois mares au km²
- Connectivité correcte entre les mares

Réglementation sur les mares

(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Cugand	30	2,2
L'Herbergement	45	2,7
La Bernardière	64	4,5
La Boissière-de-Montaigu	60	2,1
La Bruffière	107	2,6
Montaigu-Vendée	301	2,6
Montréverd	163	3,4
Rocheservière	95	3,4
Saint-Philbert-de-Bouaine	193	3,8
Treize-Septiers	129	5,9
CA Terres de Montaigu	1 187	3,3

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements

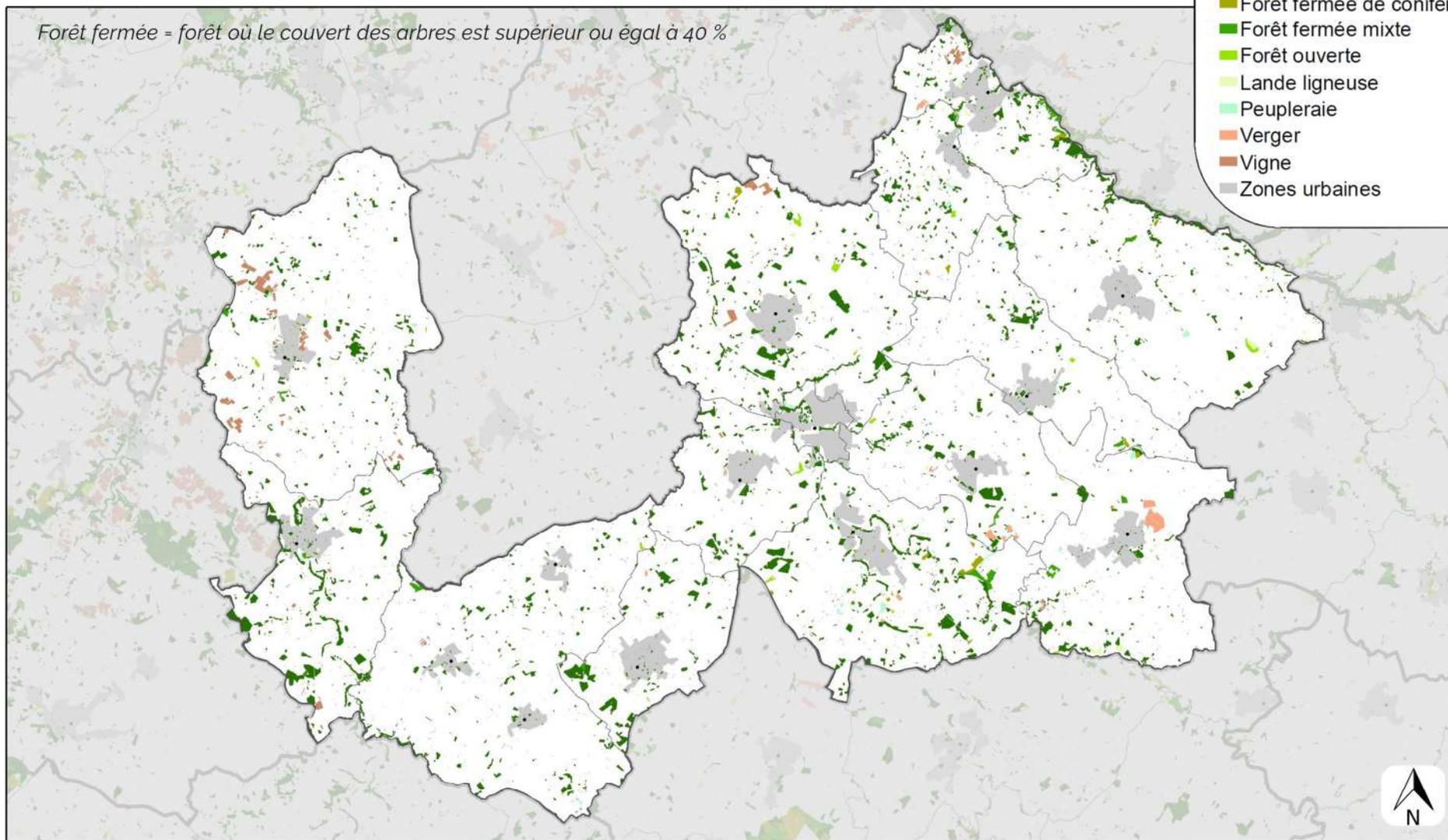
Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalités

Type de boisement

- Forêt fermée de feuillus; Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne
- Zones urbaines

Forêt fermée = forêt où le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40 %



0 7 600 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu compte 2 100 hectares de boisements qui recouvrent moins de 5,6 % de son territoire (8,8 % en Vendée). Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec près de 1 500 ha et 3,9 % du territoire d'occupé. À l'échelle du département, les feuillus sont également majoritaires mais représentent à eux seuls 5,1 % du territoire (35 000 ha). Par ailleurs, Terres-de-Montaigu comprend 6 % des vergers du département, ceux-ci sont principalement situés dans le Sud-Est de l'intercommunalité.

L'intercommunalité comprend une multitude de petits boisements, mais aucune forêt ou aucun bois d'ampleur. Des boisements longent des rivières, notamment La Boulogne, les Maines et la Sèvre. Tandis que les autres cours d'eau principaux sont quasiment dépourvus de boisement. Par ailleurs, les communes de l'Est de l'intercommunalité connaissent une faible densité de boisements : La Bruffière, Treize-Septiers et La Boissière-de-Montaigu.

L'ESSENTIEL

• 2 100 ha de boisement | 5,6 % du territoire | Forêts fermées de feuillus en majorité

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	328	0,9 %	5 081	6,5 %
Forêt fermée de conifères	37	0,1 %	7 948	0,5 %
Forêt fermée de feuillus	1 497	3,9 %	35 082	4,3 %
Forêt fermée mixte	77	0,2 %	3 666	2,1 %
Forêt ouverte	37	0,1 %	1 941	1,9 %
Lande ligneuse	41	0,1 %	2 090	2,0 %
Peupleraie	35	0,1 %	2 341	1,5 %
Vergers	57	0,1 %	935	6,0 %
Total	2 108	5,6 %	59 085	3,6 %

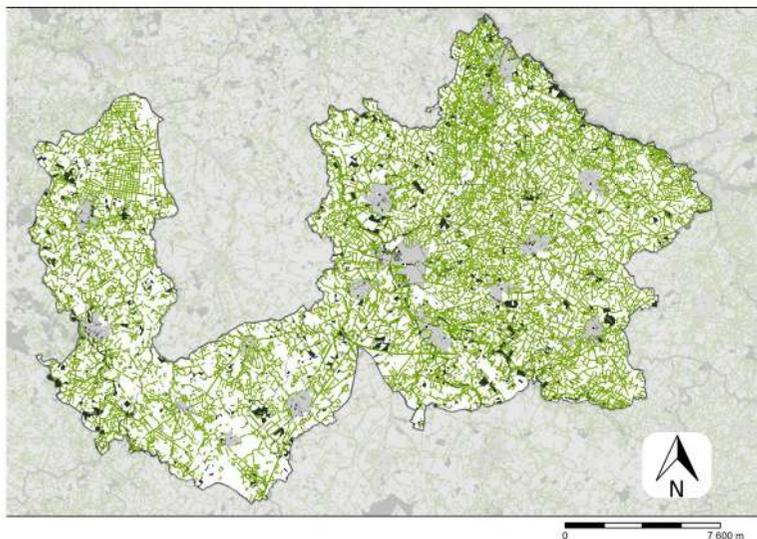
Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

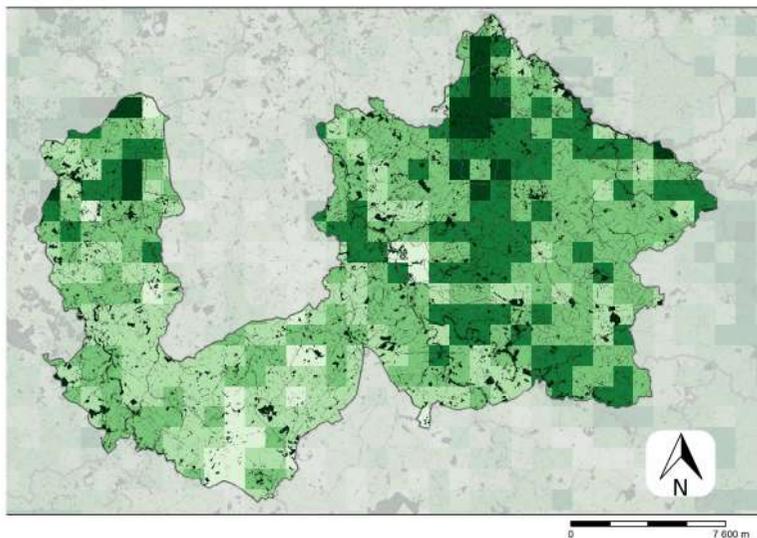
DU TERRITOIRE

Les haies

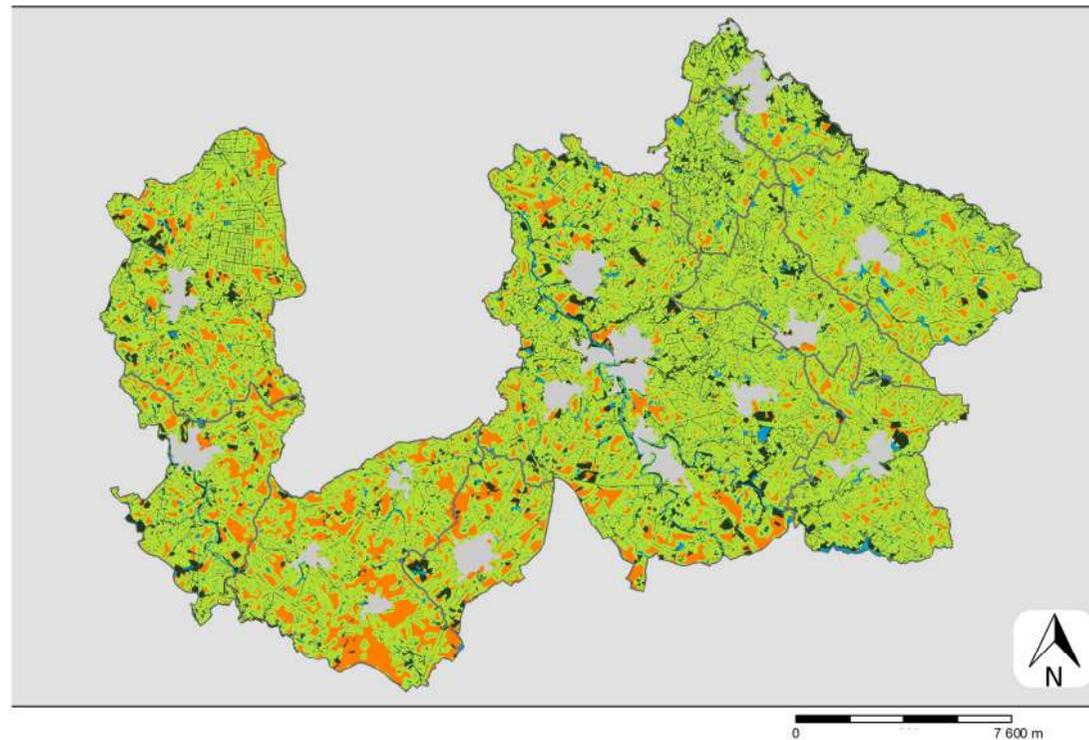
Linéaire



Densité



Connectivité



Légende

- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

Densité haies

- Mètres linéaires par hectare
- pas de ml par hectare
 - Inférieur à 30 ml par hectare
 - de 30 à 60 ml par hectare
 - de 60 à 90 ml par hectare
 - de 90 à 120 ml par hectare
 - Supérieur à 120 ml par hectare

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Terres-de-Montaigu présente un bocage moyennement dense sur l'ensemble de son territoire. Avec 2 770 km de haies, la densité moyenne de 77 ml/ha reste en dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Deux communes comprennent moins de 50ml de haies par hectare : Montréverd (48 ml/ha) et L'Herbergement (49 ml/ha). Cependant trois communes sont au-dessus de la moyenne départementale avec plus de 90 ml/ha pour Cugand et Treize-septiers. La Bernardière avec ses 119 ml de haies par hectare affiche un maillage de bocage préservé.

La connectivité du bocage est ainsi assez faible dans l'Ouest de l'intercommunalité où des zones de bocage ouvert sont présentes. Tandis que la connectivité est mieux préservée dans le Nord du territoire.

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI (%)	Densité de haies par ha
La Bernardière	170 308	6	119
La Boissière-de-Montaigu	237 721	9	82
La Bruffière	342 138	12	85
Cugand	122 009	4	91
L'Herbergement	81 248	3	49
Montaigu-Vendée	862 819	31	74
Rocheservière	152 015	5	54
Montréverd	233 529	8	48
Saint-Philbert-de-Bouaine	366 967	13	73
Treize-Septiers	202 075	7	93
CA Terres-de-Montaigu	2 770 829	100	77

L'ESSENTIEL

- 2 770 km de haies sur le territoire
- 77 ml/ha en moyenne

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

Occupation du sol

Légende

- Chef lieu de canton

- ▬ Limites des Intercommunalités

- ▭ Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones bâties

- Zones non bâties

- Zones à matériaux minéraux

- Zones à autres matériaux composites

- Sols nus

- Surfaces d'eau

- Peuplements de feuillus

- Peuplements de conifères

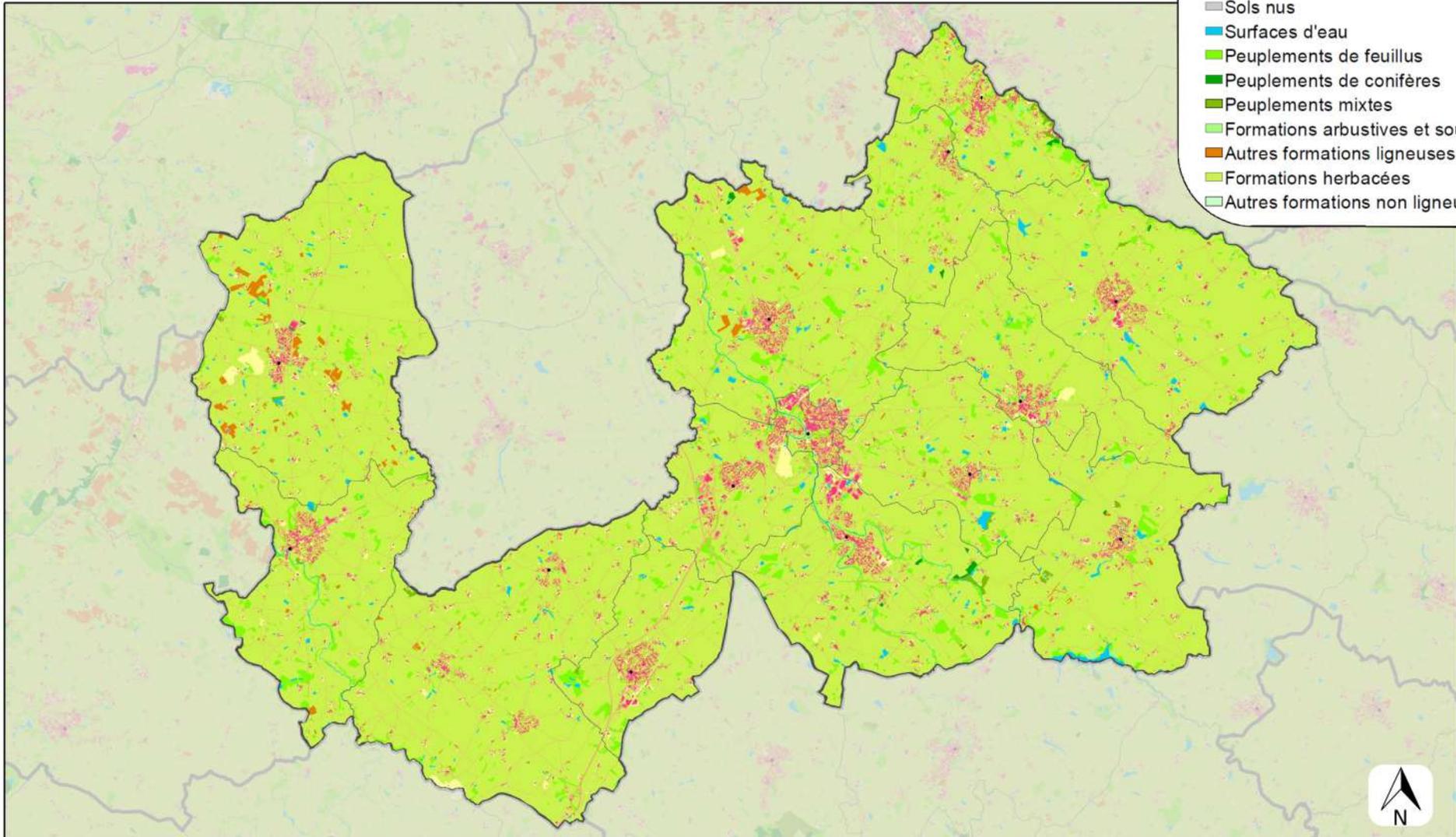
- Peuplements mixtes

- Formations arbustives et sous-arbrisseaux

- Autres formations ligneuses

- Formations herbacées

- Autres formations non ligneuses



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

La communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec près de 87 % du territoire concerné
- Les peuplements de feuillus avec 4,1 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) totalise 5 % du territoire. Ceci est au-dessus de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- Urbanisation développée, qui se situe au-dessus de la moyenne régionale

Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance ■ 1 ■ 2 ■ 3

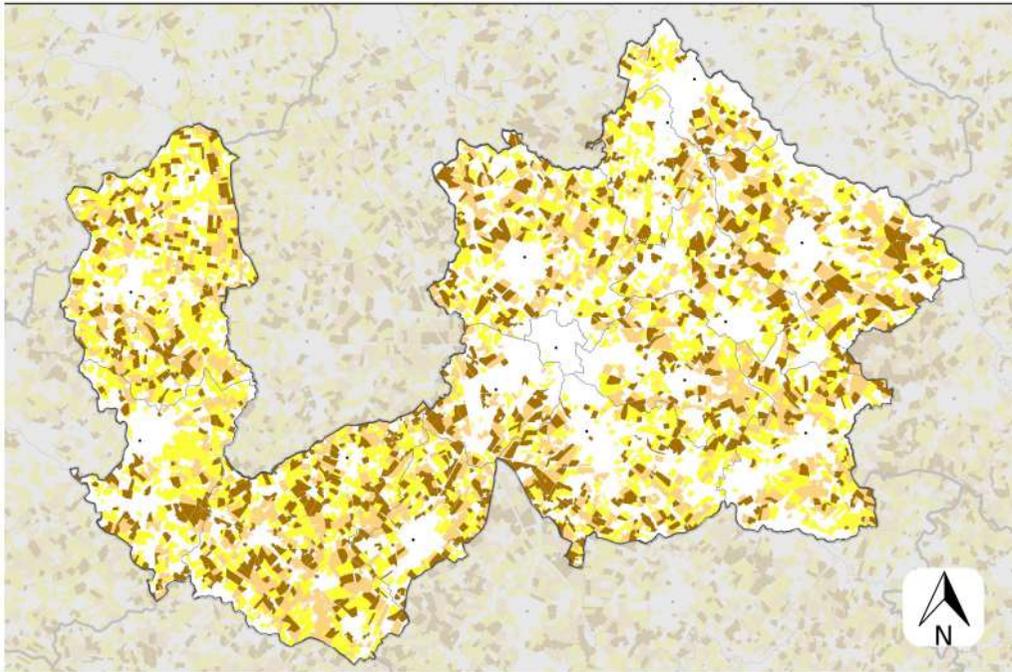
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	206	0,5 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	96	0,2 %
Formations herbacées	36 345	86,9 %
Peuplements de conifères	30	0,1 %
Peuplements de feuillus	1 721	4,1 %
Peuplements mixtes	69	0,2 %
Surfaces d'eau	504	1,2 %
Zones bâties	993	2,4 %
Zones non bâties	1 087	2,6 %
Zones à matériaux minéraux	775	1,9 %

aménagement

DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures



0 7 600 m

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

Blé

Mais

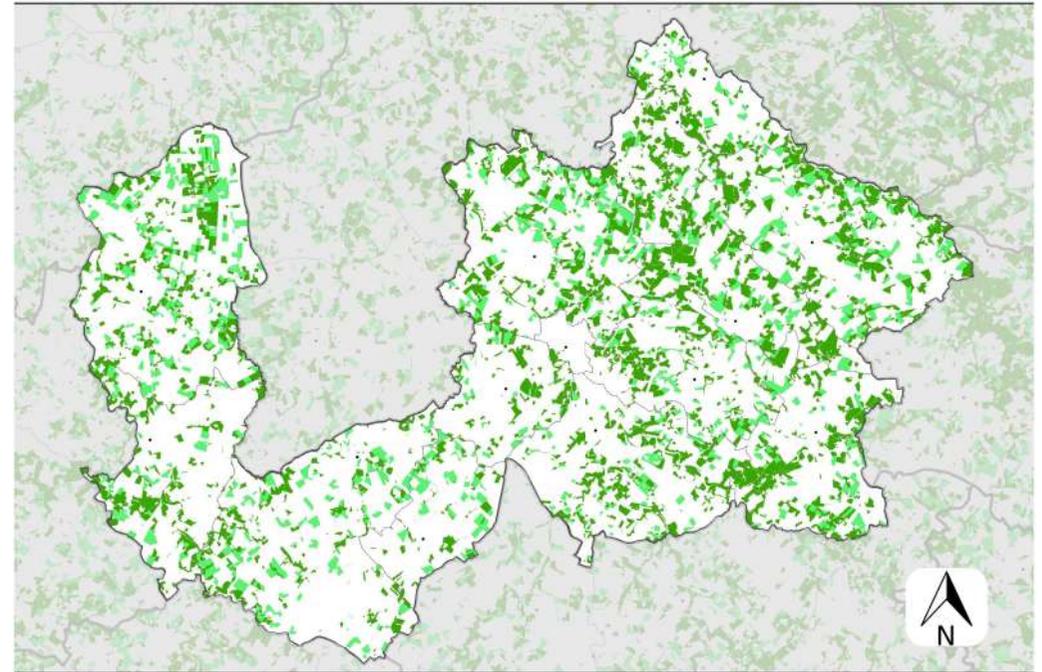
Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

▭ Limites des Communes

Prairies



0 7 600 m

Légende

RPG parcelles graphiques

Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▭ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

En 2020, Terres-de-Montaigu comptait près de 27 800 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 73% de la surface de son territoire.

Le territoire est une terre de production céréalière, le principal usage est le maïs grain et ensilage (24 % de la SAU). De plus, 17% de la SAU est consacrée au blé tendre. Ces cultures sont réparties de façon homogène sur l'intercommunalité. Montréverd se révèle toutefois être la commune qui comprend la plus grande proportion de son territoire dédiée à la production céréalière.

Les prairies permanentes (23 % de la SAU) et temporaires (13 % de la SAU) occupent donc 27 % du territoire, ainsi l'élevage est bien présent sur le territoire, plus particulièrement sur sa frange Est.

L'ESSENTIEL

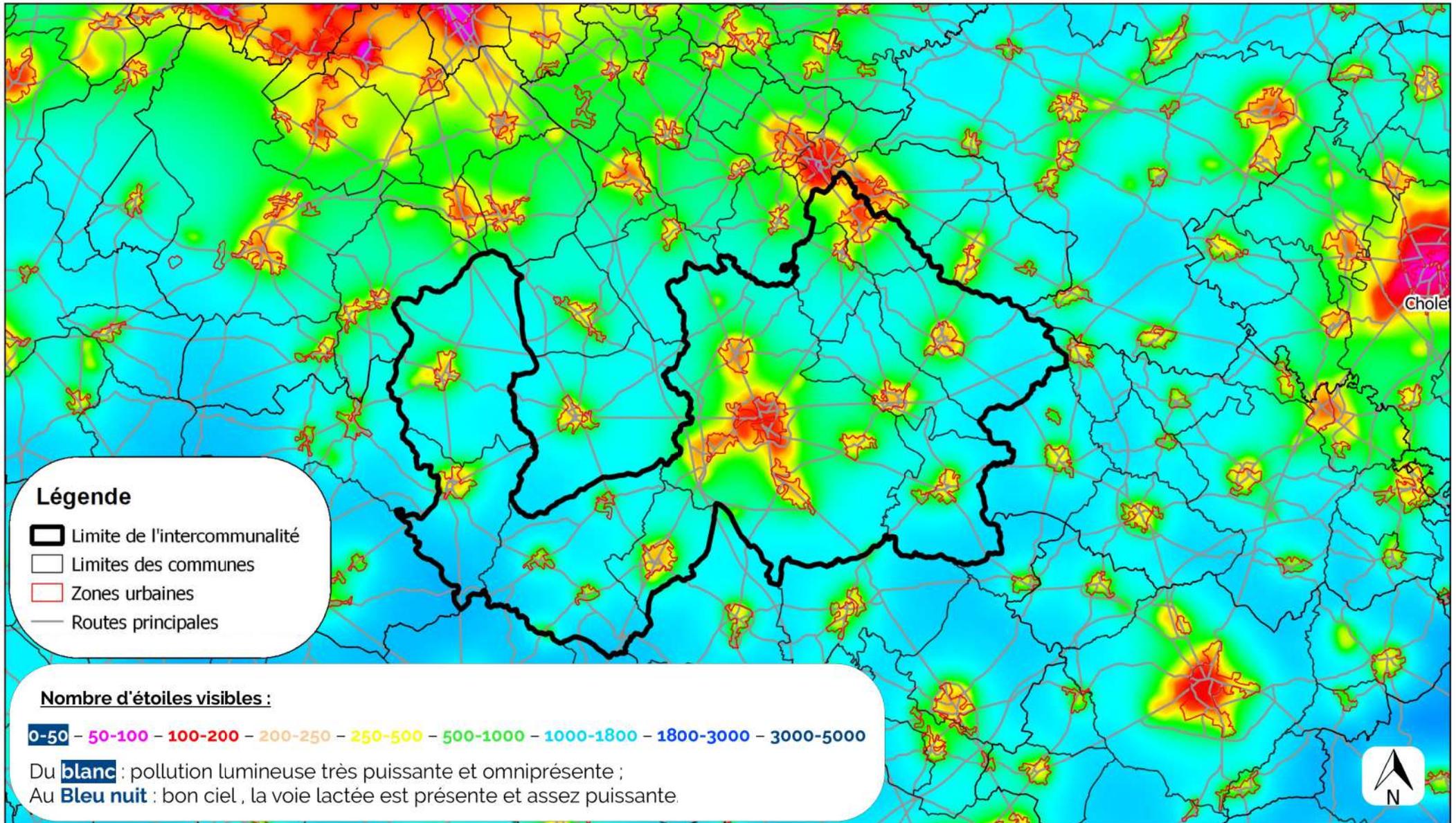
- Territoire tourné vers l'agriculture avec 73 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs et blé)

Surface des différents types d'assolement

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	4 771	17%	13%
Colza	567	2%	1%
Tournesol	756	3%	2%
Fourrage	1 833	7%	5%
Maïs grain et ensilage	6 641	24%	18%
Orge	976	4%	3%
Prairies permanentes	6 506	23%	17%
Prairies temporaires	3 670	13%	10%
Autres céréales	920	3%	2%
Autres	1 123	4%	3%
Total CA Terres de Montaigu	27 763	100%	73%

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la politique agricole commune (PAC).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

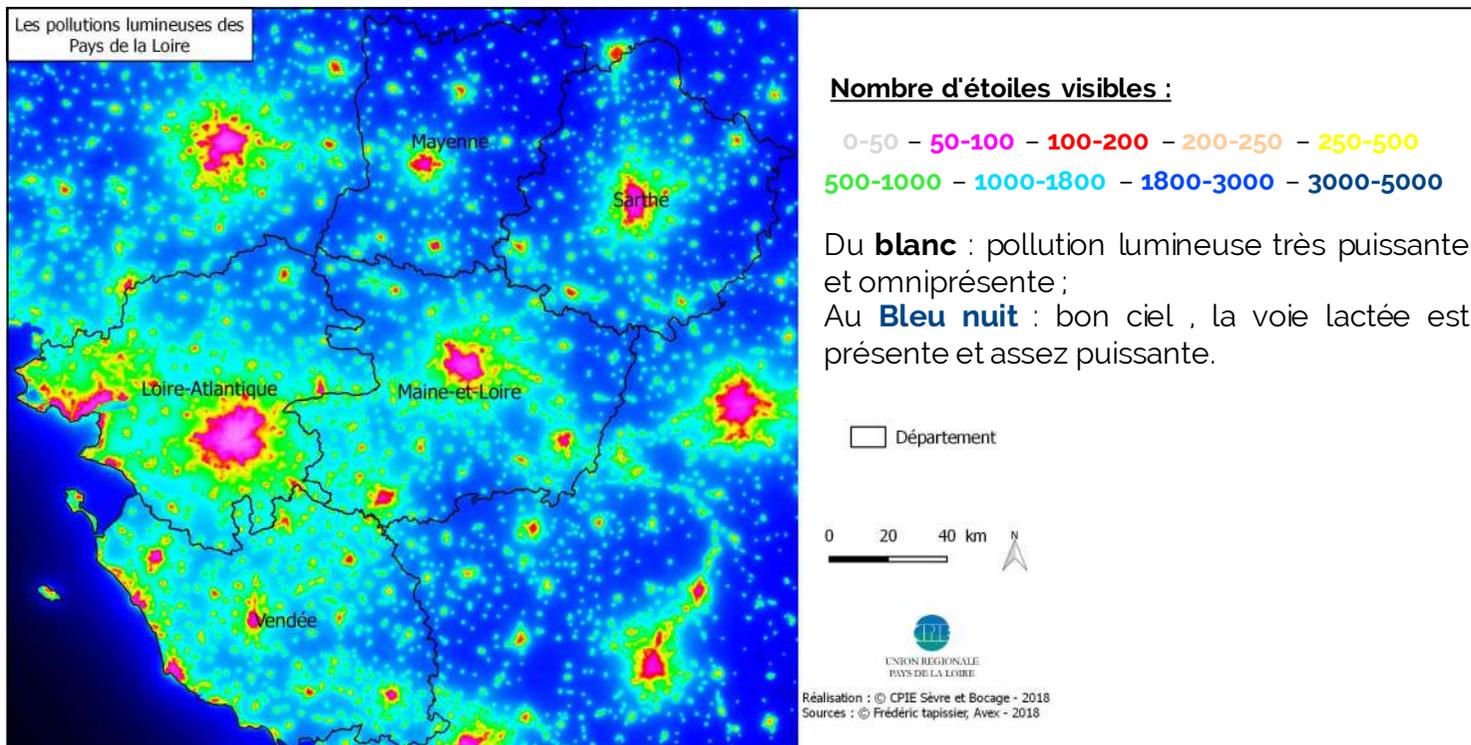
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les villes et villages constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Ceci est particulièrement marqué au niveau de la ville centre de Montaigu-Vendée où il n'est pas possible d'observer plus de 1000 étoiles sur la totalité de Montaigu et de Boufféré. Par ailleurs, l'ensemble du territoire reste impacté par la pollution lumineuse, il est en effet difficile de voir dans le ciel plus de 1 800 étoiles.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

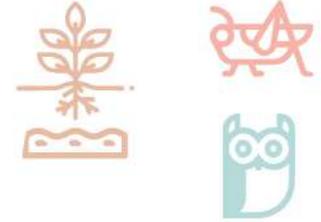
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Base de données
Biodiv' Pays de la Loire



Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Ainsi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv'Pays de la Loire ne sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>



Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées

Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventoriées

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Les plantes à fleurs et fougères



Sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues par commune.

Synthèse des inventaires «Flore »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
La Bernardière	1 430	321	239	1
La Boissière-de-Montaigu	2 910	618	363	5
La Bruffière	4 042	531	276	7
Cugand	1 347	564	315	3
L'Herbergement	1 675	362	199	3
Montaigu-Vendée	11 665	1433	522	11
Rocheservière	2 815	1093	424	5
Montréverd	4 847	1187	433	4
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	683	345	2
Treize-Septiers	2 184	384	233	2
Total EPCI	37 931	7 176	/	25

Globalement, le nombre de données collectées sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité est faible. La commune de Montaigu-Vendée est actuellement la plus prospectée du territoire avec 1 433 observations pour la flore, suivie par Montréverd et Rocheservière avec un peu plus de 1 000 observations chacune. La moins prospectée est La Bernardière avec seulement 321 observations.

C'est également la commune de Montaigu-Vendée qui présente le plus d'espèces différentes (522), suivie de Montréverd avec 433 espèces puis de Rocheservière avec 424 espèces. Quatre communes présentent une diversité d'espèces très faible, elles comptabilisent moins de 300 espèces différentes. L'Herbergement est la commune la plus faible en nombre d'espèces avec 199 espèces connues.

L'ESSENTIEL

- Toutes les communes ont fait l'objet de peu d'inventaires
- Montaigu-Vendée est la commune avec le nombre d'espèces le plus élevé
- Quatre communes possèdent moins de 300 espèces

biodiversité

DU TERRITOIRE

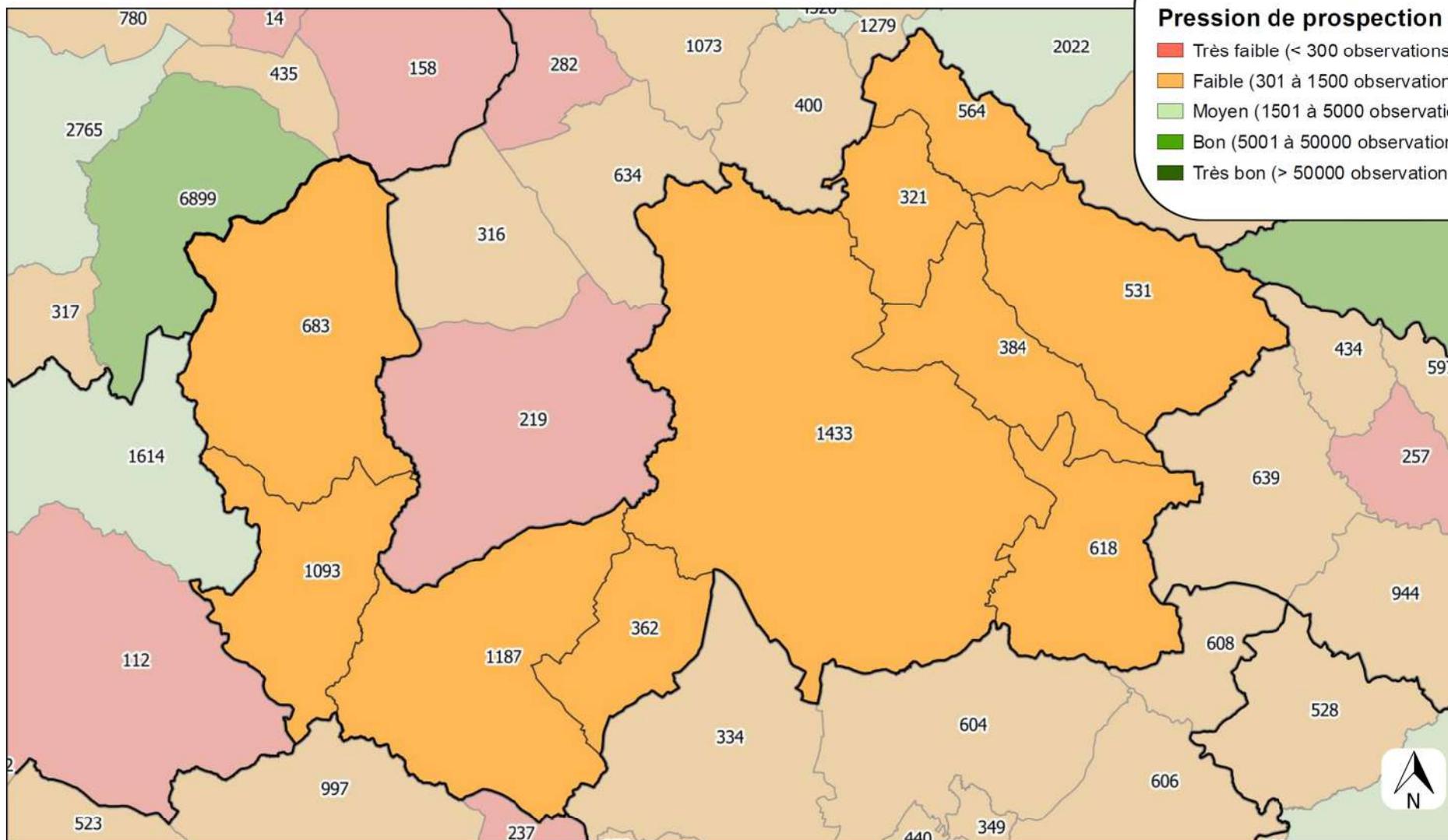
Les plantes à fleurs et fougères
: nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 4 8 km

biodiversité

DU TERRITOIRE

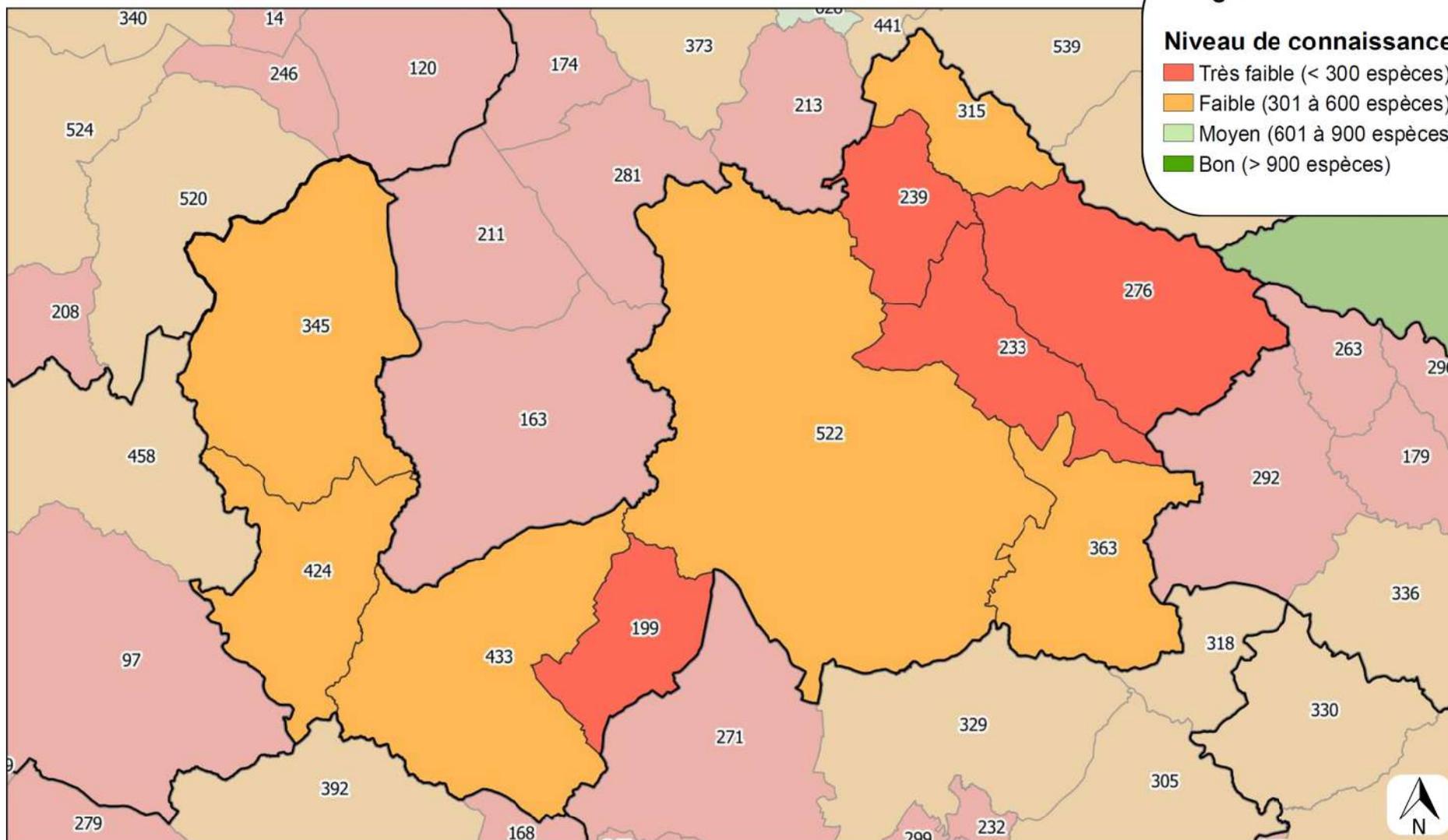
Les plantes à fleurs et fougères
: nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



0 4 8 km



biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables
et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une(des) liste(s) rouge(s) de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une(des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Parmi les 25 espèces patrimoniales connues sur la communauté d'agglomération, six sont protégées à l'échelle nationale. Parmi ces plantes en grande majorité associées aux milieux humides, on peut citer par exemple la Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) ou encore la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*).

Cinq autres espèces sont protégées à l'échelle de la région des Pays de la Loire parmi lesquelles : le Cornifle submergé (*Ceratophyllum submersum*), le Faux nénuphar (*Nymphoides peltata*), le Buglosse toujours vert (*Pentaglottis sempervirens*), ...

12 autres ont un statut défavorable sur la liste rouge nationale et/ou régionale.

Enfin, deux sont uniquement inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

C'est sur la commune de Montaigu-Vendée que le plus d'espèces patrimoniales ont été recensées (11).



Pulicaria vulgaris
P. CHASSELOUP



Ranunculus ophioglossifolius - C. BOUCHERON



Pilularia globulifera - O. DURAND

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables
et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

14 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté d'Agglomération Terres-de-Montaigu :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Cuscute du Bident (*Cuscuta scandens*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Fausse Gratiolle (*Lindernia dubia*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



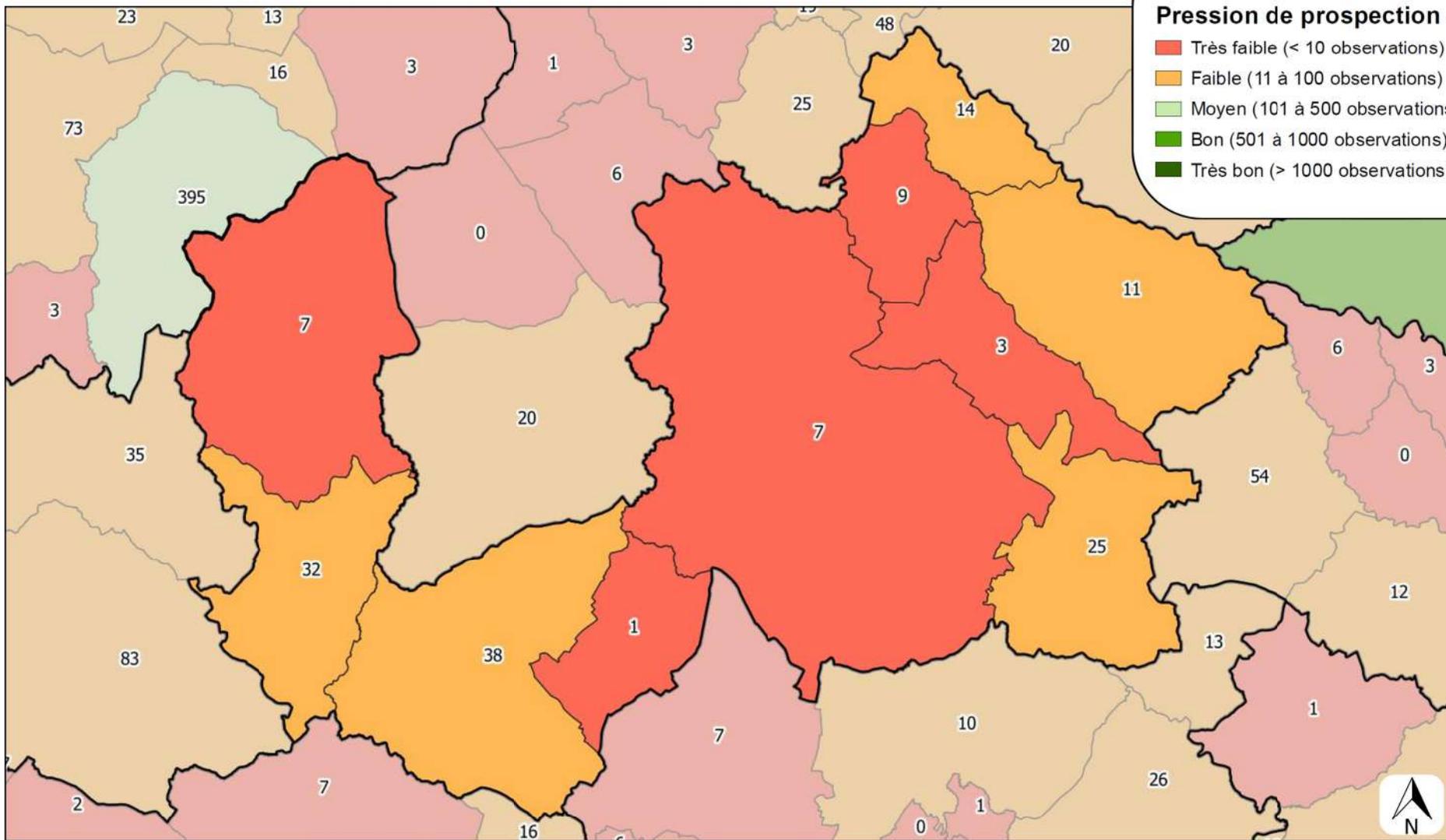
Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur huit des dix communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageons. C'est à dire que de nouveaux sujets poussent le long des racines horizontales du sujet mère.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Globalement, le nombre d'observations est faible à très faible sur la communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu. Puisque, même pour les communes les mieux couvertes, moins de 40 données ont été recueillies. La commune ayant le plus de données est Montréverd avec 38 observations, suivie de Rocheservière et de La Boissière-de-Montaigu avec respectivement 32 et 25 observations. Cinq communes ont moins de 10 données, comme Montaigu-Vendée, Saint-Philbert-de-Bouaine ou encore L'Herbergement (seulement une observation).

L'ESSENTIEL

- Les amphibiens sont peu répertoriés sur la communauté d'agglomération
- La moitié des communes, dont Montaigu-Vendée, disposent de moins de 10 données

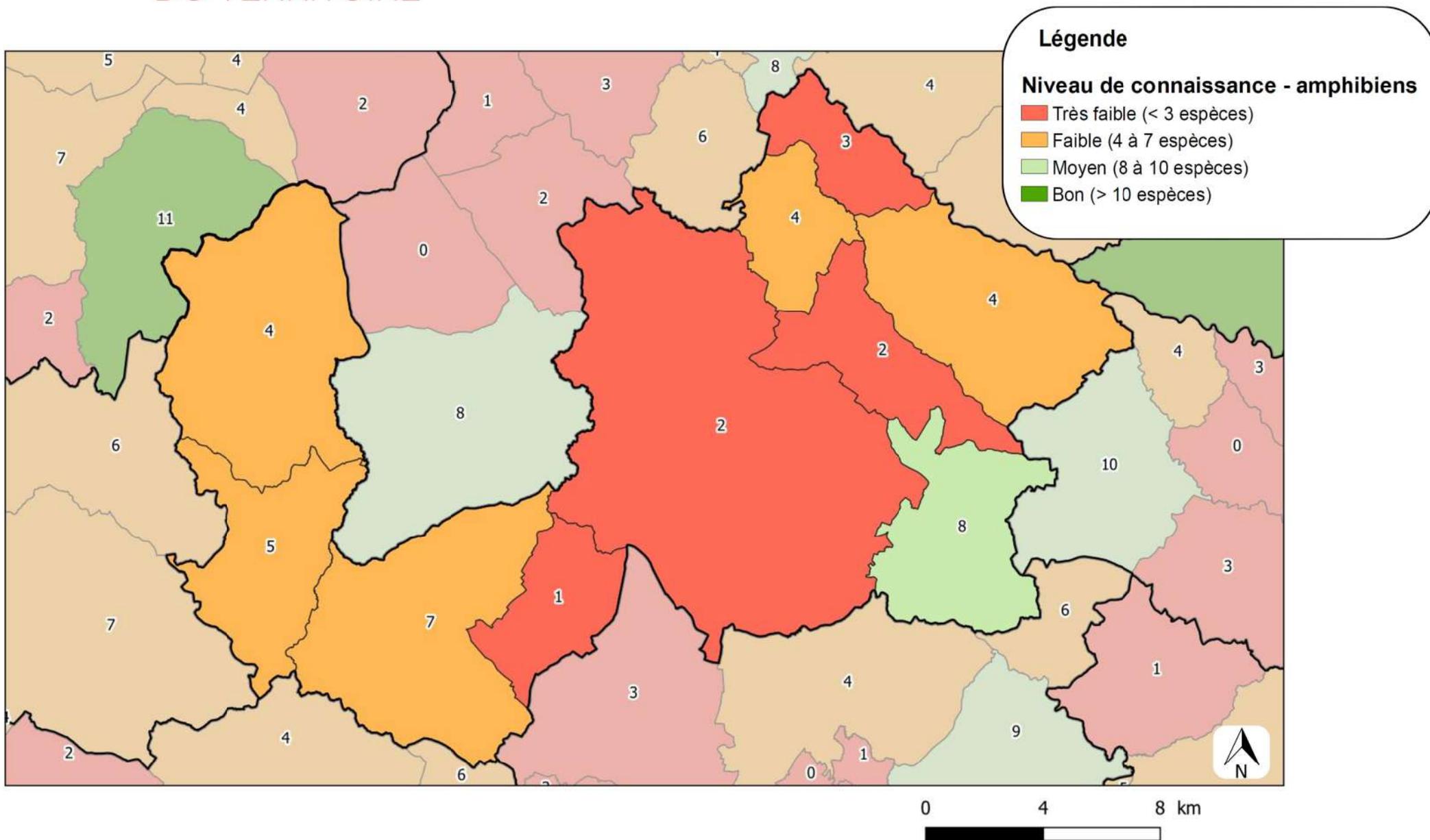
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
La Bernardière	1 430	9	4
La Boissière-de-Montaigu	2 910	25	8
La Bruffière	4 042	11	4
Cugand	1 347	14	3
L'Herbergement	1 675	1	1
Montaigu-Vendée	11 665	7	2
Rocheservière	2 815	32	5
Montréverd	4 847	38	7
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	7	4
Treize-Septiers	2 184	3	2
Total EPCI	37 931	147	11

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Onze espèces ont été inventoriées sur la communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu. La plus grande diversité d'espèces a été recensée à La Boissière-de-Montaigu avec huit espèces au total, alors que ce n'est pas dans cette commune que la pression d'observation était la plus forte. Vient ensuite la commune de Montréverd qui comptabilise sept espèces d'amphibiens, puis Rocheservière avec cinq espèces.

Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le triton crêté (*Triturus cristatus*) ont été observés, ils sont parmi les plus remarquables répertoriés. Ils sont connues à Montréverd, La Boissière-de-Montaigu et La Bruffière.

L'unique espèce identifiée sur la commune de l'Herbergement est l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*). Elle est classée « quasi-menacée » en Pays-de-la-Loire.

D'autres espèces comme la Salamandre tacheté (*Salamandra salamandra*), le Triton de Blasius (*Triturus cristatus* x *Triturus marmoratus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Grenouille verte (*Pélophylax* sp.) ainsi que le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) sont présents sur ce territoire.

L'ESSENTIEL

- Onze espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération
- Huit espèces recensées sur la commune de La Boissière-de-Montaigu
- Six communes avec moins de cinq espèces

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

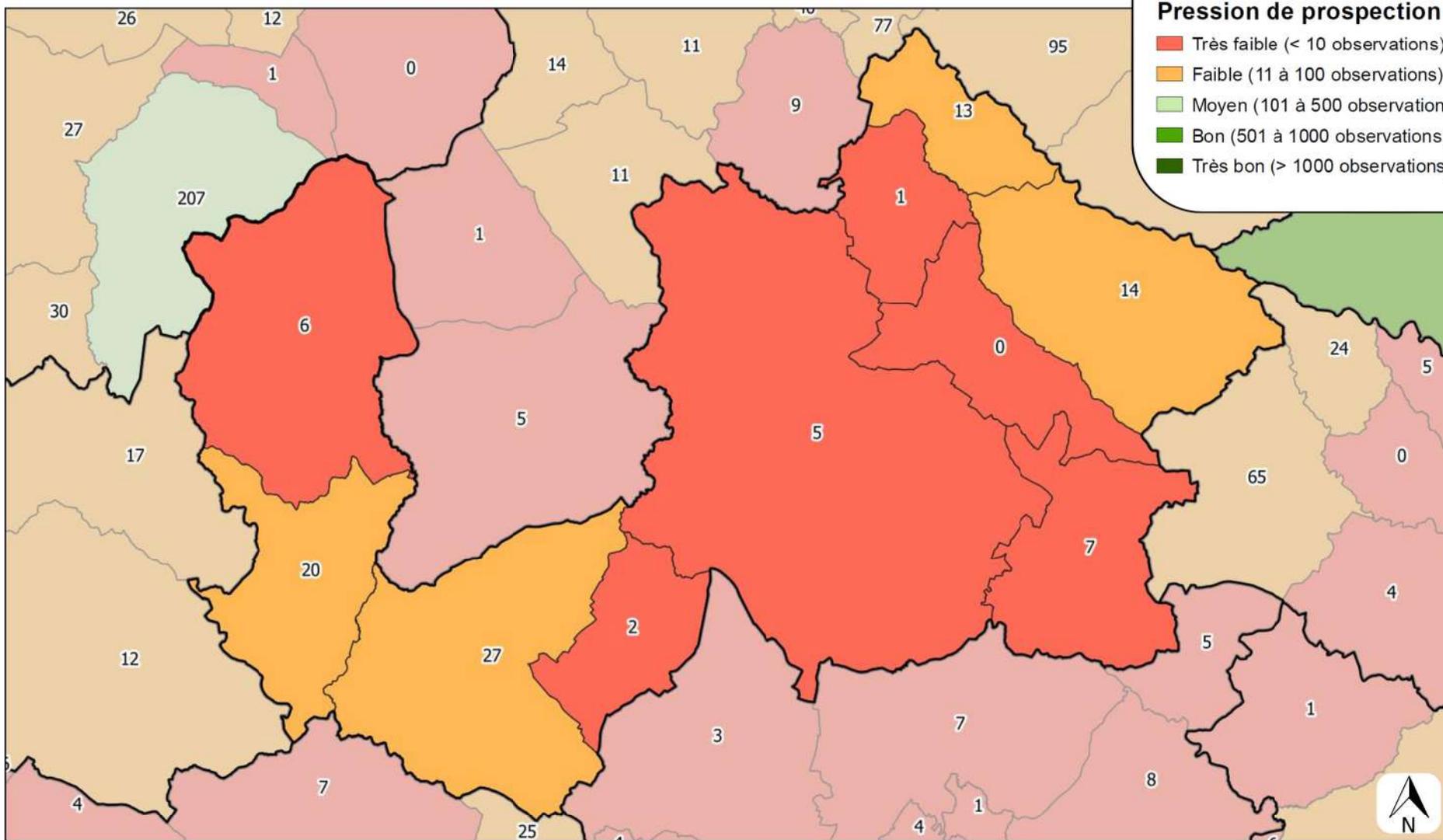
Parmi les onze espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération, trois apparaissent sur la **liste rouge régionale**, en tant **qu'espèce Quasi menacée (NT)** : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Ces deux dernières espèces apparaissent en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT) sur la liste rouge nationale**.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté d'agglomération Terres-de-Montaigu, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Comme pour les Amphibiens, la commune de Montréverd est celle dont le nombre d'observations est le plus élevé avec 27 données, suivi de Rocheservière avec 20 données, la Bruffière avec 14 observations et Cugand avec 13 données. Pour les communes restantes, le nombre de données reste très faible allant de zéro observation pour la commune de Treize-Septiers à sept pour La-Boissière-de-Montaigu.

L'ESSENTIEL

- Six communes avec un nombre d'observations très faible
- Treize-Septiers recueille zéro donnée

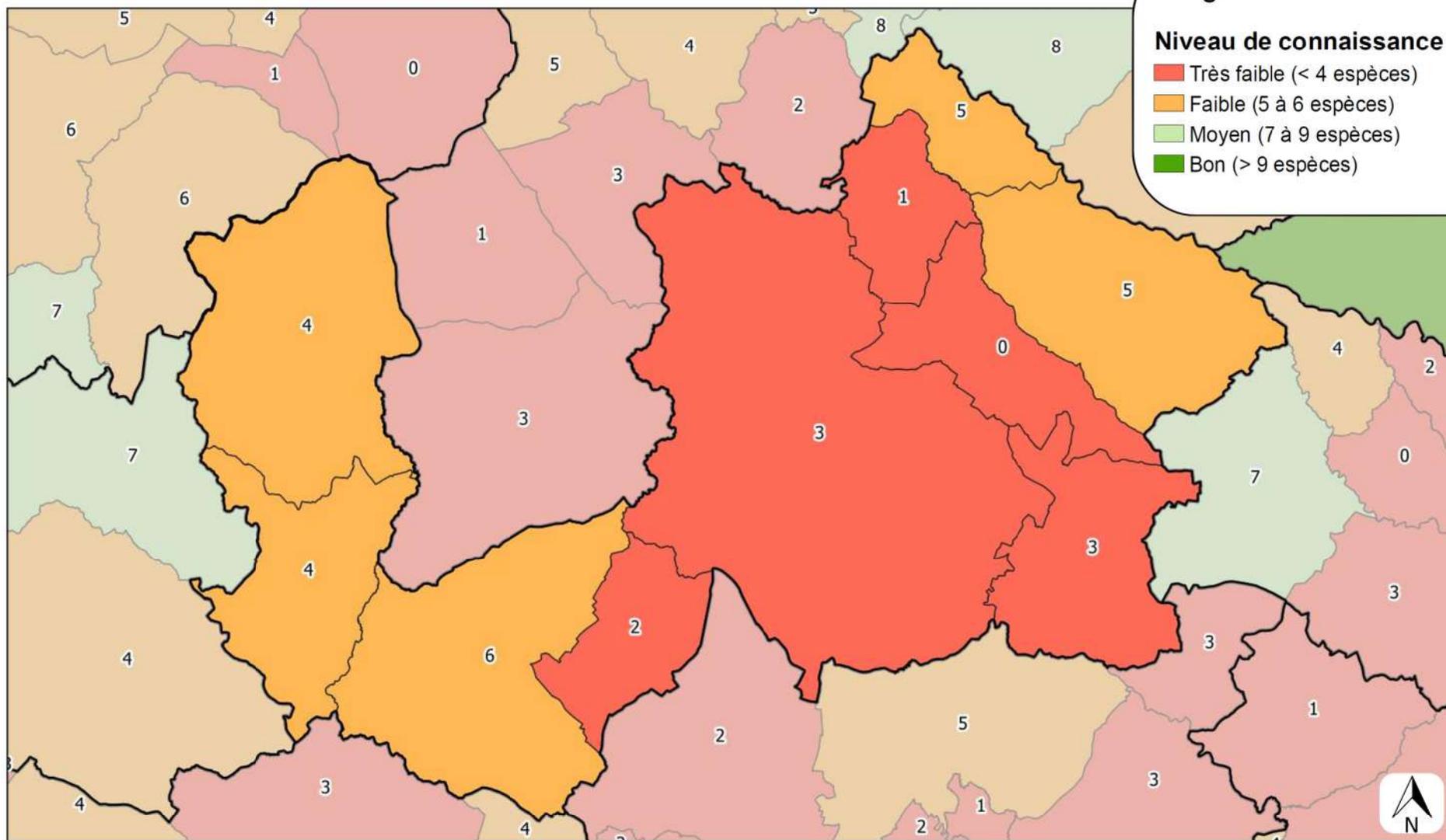
Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
La Bernardière	1 430	1	1
La Boissière-de-Montaigu	2 910	7	3
La Bruffière	4 042	14	5
Cugand	1 347	13	5
L'Herbergement	1 675	2	2
Montaigu-Vendée	11 665	5	3
Rocheservière	2 815	20	4
Montréverd	4 847	27	6
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	6	4
Treize-Septiers	2 184	0	0
Total EPCI	37 931	95	8

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'espèces



0 4 8 km



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Compte tenu du faible nombre de données, le nombre d'espèces observées sur Terres-de-Montaigu est faible. Au total, huit espèces de reptiles ont été inventoriées et le nombre d'espèces sur chacune des communes ne va pas au-delà de six.

Montréverd et Rocheservière sont les communes ayant la plus grande diversité d'espèces. Parmi les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) classée « en danger » à l'échelle régionale. Elle a été observée sur les communes de Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Cugand et Montréverd. Notons également la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays-de-la-Loire et « quasi-menacé » en France et observée à Montréverd. Et enfin la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), jugée « quasi-menacée » dans la région et également observée à Montréverd.

La communauté d'agglomération abrite aussi le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

À noter que la tortue de Floride, espèce exotique envahissante est présente sur ce territoire.

L'ESSENTIEL

- 60% des communes avec un très faible nombre de données
- Huit espèces présentes sur le territoire (13 espèces en Vendée)

Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme. De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

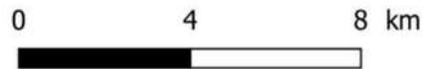
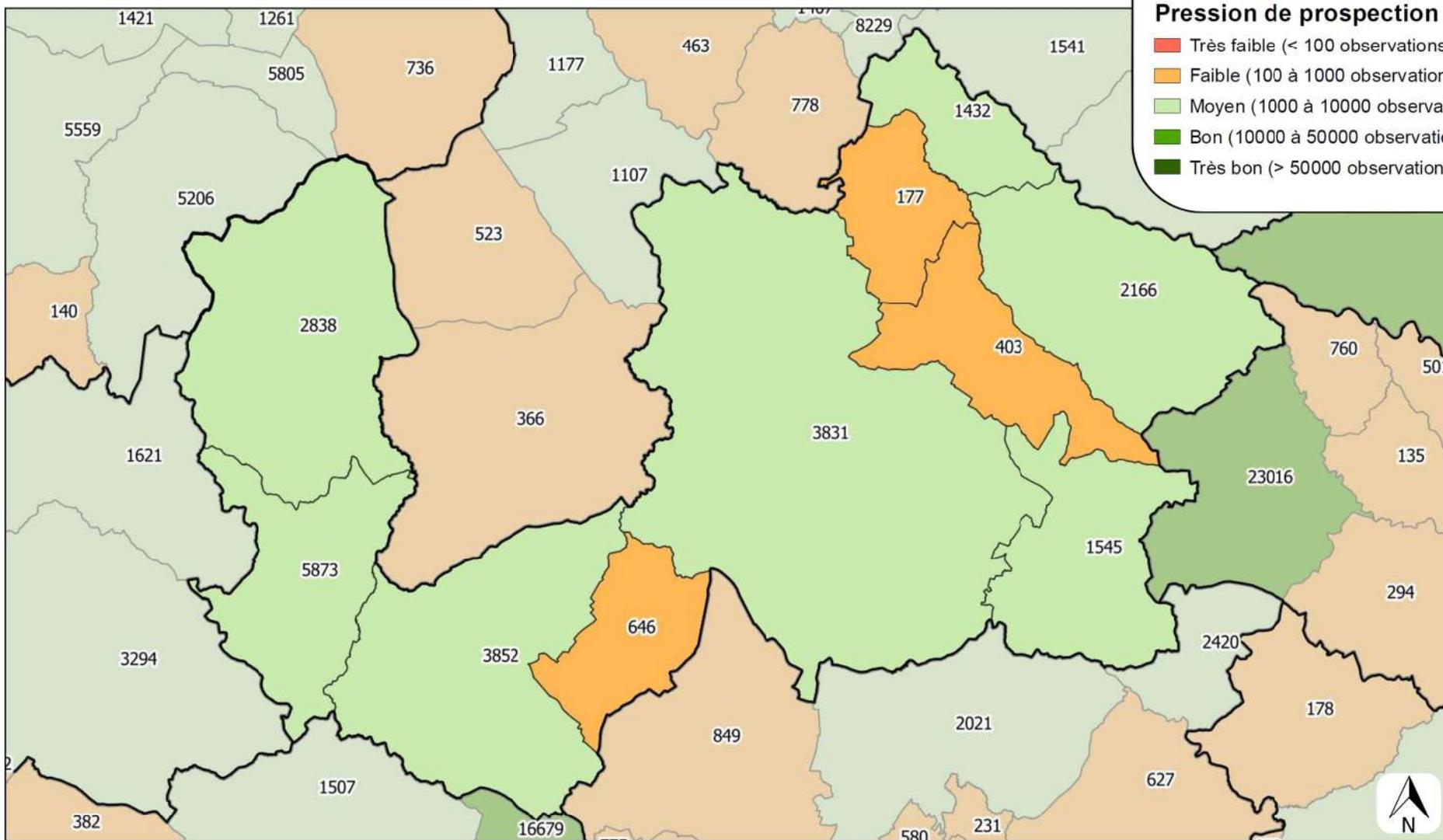
Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération, trois apparaissent sur la **liste rouge régionale à divers niveaux : espèce En danger (EN)** pour la Vipère aspic (*Vipera aspis*), **espèce Vulnérable (VU)** pour la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) et **espèce Quasi menacée (NT)** pour la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté d'agglomération, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir çà et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Le taxon des oiseaux est celui où le nombre d'observations est le plus élevée avec 70% des communes qui ont un nombre de données moyen et 30 % avec une quantité de données faible (100 à 1000 observations...).

Parmi les communes les moins prospectées, on peut citer L'Herbergement (646 observations), Treize-Septiers (403 observations) et La Bernardière (177 observations).

A l'inverse, Rocheservière est la commune la plus inventoriée avec 5 873 observations d'oiseaux, suivies de Montréverd et Montaigu-Vendée qui approchent les 4 000 observations.

L'ESSENTIEL

- Taxon le mieux prospecté avec sept communes sur 10 qui disposent d'un nombre de données correct

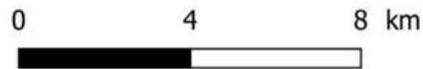
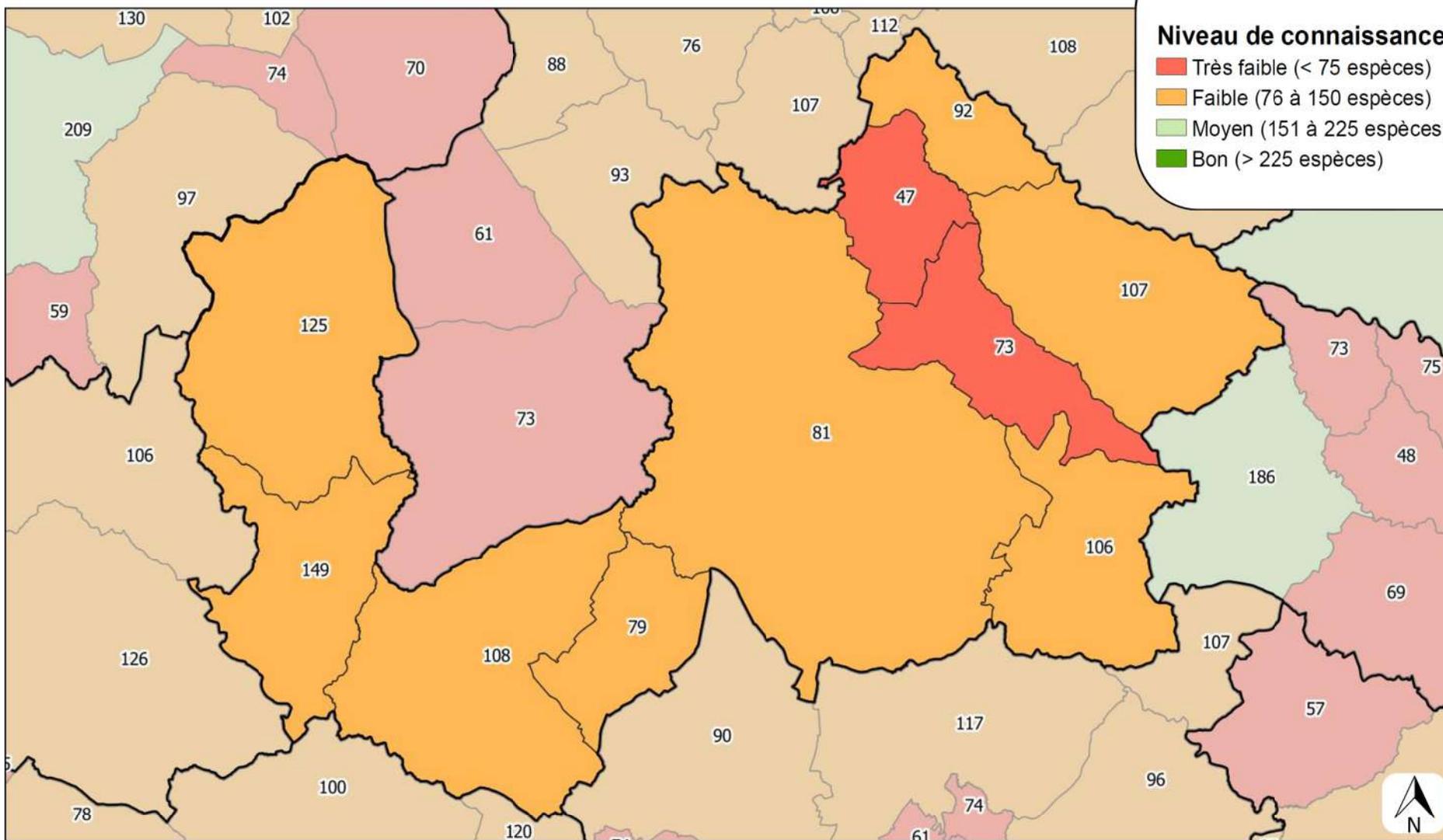
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
La Bernardière	1 430	177	47
La Boissière-de-Montaigu	2 910	1 545	106
La Bruffière	4 042	2 166	107
Cugand	1 347	1 432	92
L'Herbergement	1 675	646	79
Montaigu-Vendée	11 665	3 831	81
Rocheservière	2 815	5 873	149
Montréverd	4 847	3 852	108
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	2 838	125
Treize-Septiers	2 184	403	73
Total EPCI	37 931	22 763	170

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Malgré une quantité de données correcte relative à l'avifaune sur la communauté d'agglomération, la diversité d'espèces contactée est faible à très faible. En effet, il a été inventorié 170 espèces d'oiseaux sur l'ensemble du territoire. De plus, 50 % d'entre elles possèdent moins de cent espèces.

Cinq grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées au bocage : **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*), le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) et le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*)
- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés.
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants.
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux.
- Les espèces inféodées aux boisements : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Sittelle torchepot (*Sitta europea*), Pic noir (*Dryocopus martius*), **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*). Cette dernière est **Vulnérable (VU)** en France.

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

Plusieurs passereaux présents sur la communauté d'agglomération et autrefois communs sont désormais sur cette liste :

- la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) et le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), tous nicheurs sur le territoire sont classés **Vulnérable (VU)**.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

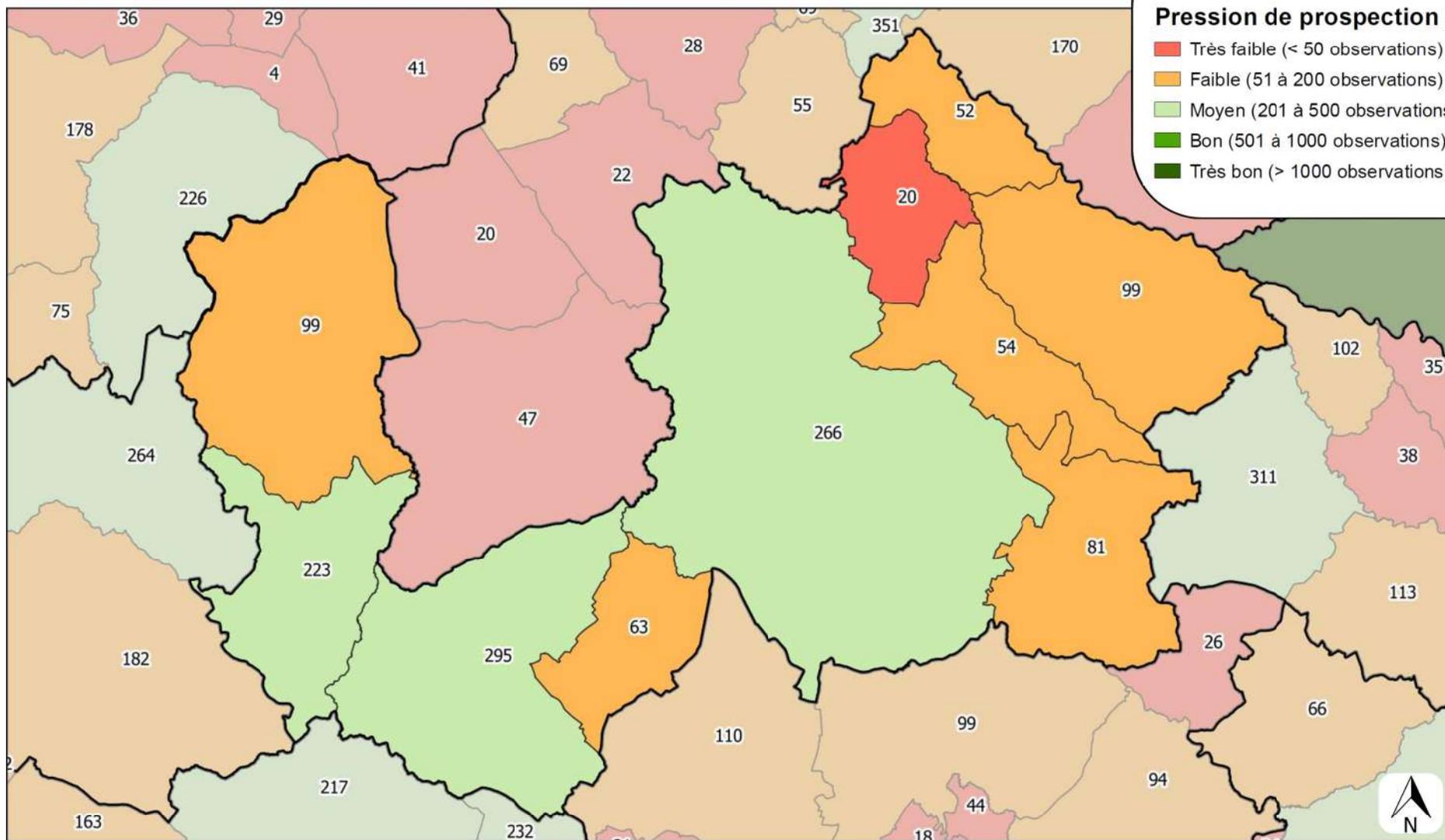
Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est également liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments).



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'observations



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Concernant les mammifères, la commune la mieux prospectée est de nouveau Montréverd, avec près de 300 données. Arrive ensuite la commune de Montaigu-Vendée avec environ 266 données et Rocheservière avec 223 données. Ces trois communes affichent un nombre de données moyen (201 à 500 observations).

Six autres communes ont une pression d'inventaire faible avec moins de 200 observations, comme Saint-Philbert-de-Bouaine, Cugand ou la Bruffière.

Enfin, La Bernardière affiche une pression de prospection très faible avec seulement 20 observations.

L'ESSENTIEL

- Une quantité de données mammifères allant de moyen à très faible selon les communes

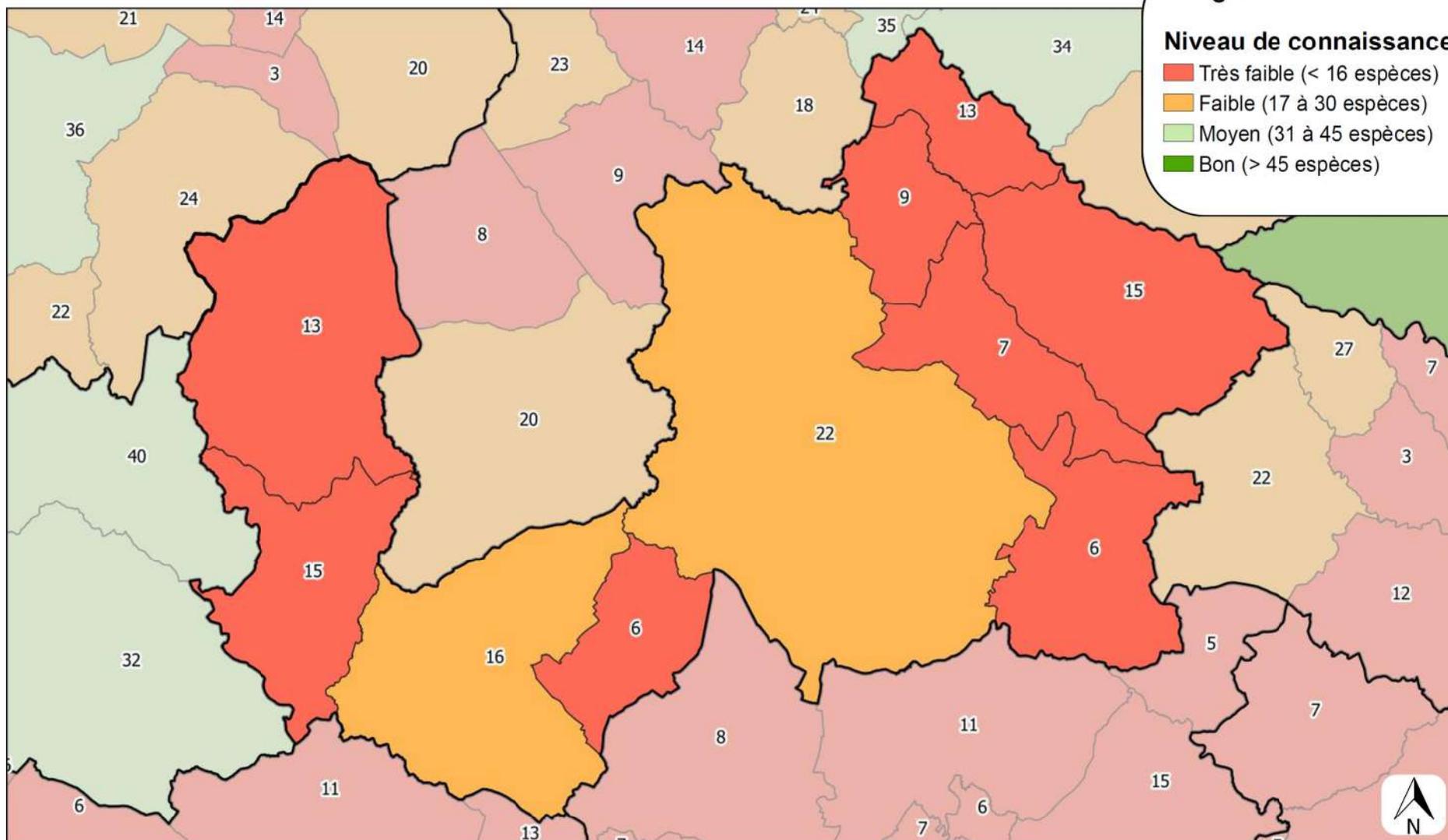
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
La Bernardière	1 430	20	9
La Boissière-de-Montaigu	2 910	81	6
La Bruffière	4 042	99	15
Cugand	1 347	52	13
L'Herbergement	1 675	63	6
Montaigu-Vendée	11 665	266	22
Rocheservière	2 815	223	15
Montréverd	4 847	295	16
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	99	13
Treize-Septiers	2 184	54	7
Total EPCI	37 931	1 252	34

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Trente-quatre espèces de mammifères sont présentes sur le territoire. Les communes avec le plus grand nombre d'espèces connues sont Montaigu-Vendée (22 espèces) et Montréverd (16 espèces). La carte précédente montre que le niveau de connaissance (c.-à-d. le nombre d'espèces) de ce taxon est faible à très faible.

L'ESSENTIEL

- 34 espèces de mammifères connues sur le territoire
- Sept espèces jugées « quasi-menacées » et quatre espèces « vulnérables » à l'échelle régionale

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Des inventaires ont été menés sur ce dernier groupe. Ceux-ci ont permis de mettre en avant la présence de quatre espèces remarquables : le **Grand murin** (*Myotis myotis*), les **Murins de Bechstein** (*Myos bechsteinii*) et **Daubenton** (*Myos daubentonii*) et le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*), classés **Quasi menacés (NT)** en Pays de la Loire.

Parmi les espèces remarquables, quatre sont inféodées aux milieux humides : la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) et le **Castor** (*Castor fiber*), classés **Quasi menacés (NT)** en Pays de la Loire. Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) et le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*) catégorisés **Vulnérables (VU)** dans la région.

Enfin, la **Belette d'Europe** (*Mustela nivalis*), l'**Hermine** (*Mustela erminea*) et le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) apparaissent également tous trois sur la liste rouge régionale. La première en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT)**, les deux autres en tant qu'espèces **Vulnérables (VU)**.

De plus, cinq espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*).

La création de zones non gérées en bord de cours d'eau ou de friche çà et là sur le territoire de la communauté d'agglomération est favorable à la conservation des mammifères.

biodiversité

DU TERRITOIRE

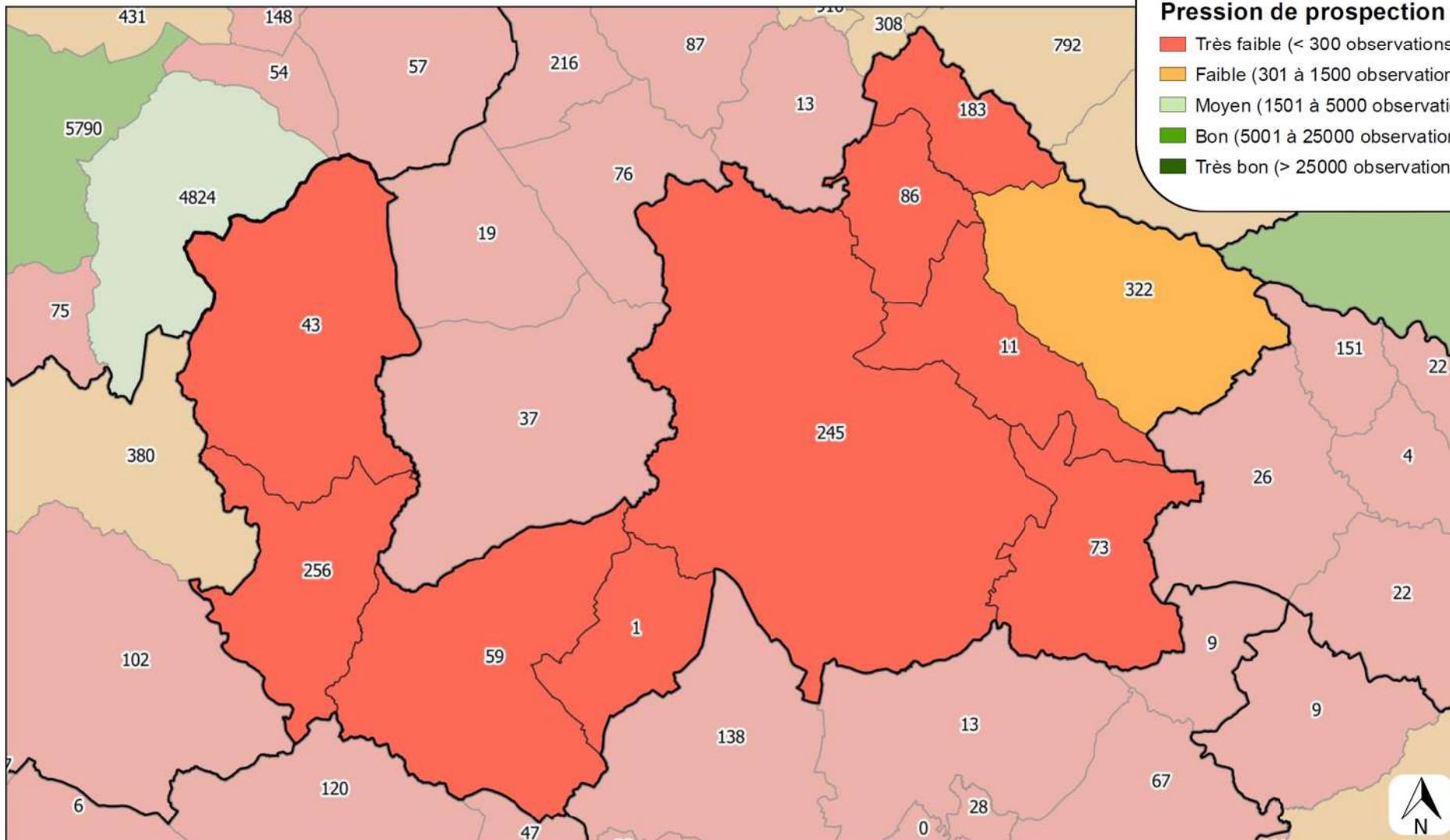
Les invertébrés : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Pour la réalisation de ce document, 1 279 données d'invertébrés ont été mobilisées sur le territoire de la communauté d'agglomération, soit moins de 130 données par commune en moyenne, ce qui apparaît comme étant assez faible au regard de la grande diversité d'invertébrés et des données collectées globalement dans les autres territoires de la région. La répartition géographique des données disponibles révèle que les prospections se concentrent majoritairement sur les communes de la Bruffière (25%), de Rocheservière (20%), de Montaigu-Vendée (19%) et de Cugand (14%). Elles disposent alors à elles quatre d'une somme d'information se rapprochant de 80% des observations du territoire de l'EPCI. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les six autres communes. Les moins prospectées sont l'Herbergement (une seule observation), et Treize-Septiers (11 observations).

A l'échelle de la région, le territoire se situe dans le dernier quart en nombre de données et sous la moyenne au niveau départemental.

L'ESSENTIEL

- Observations concentrées sur quatre communes : la Bruffière, Rocheservière, Montaigu-Vendée puis Cugand

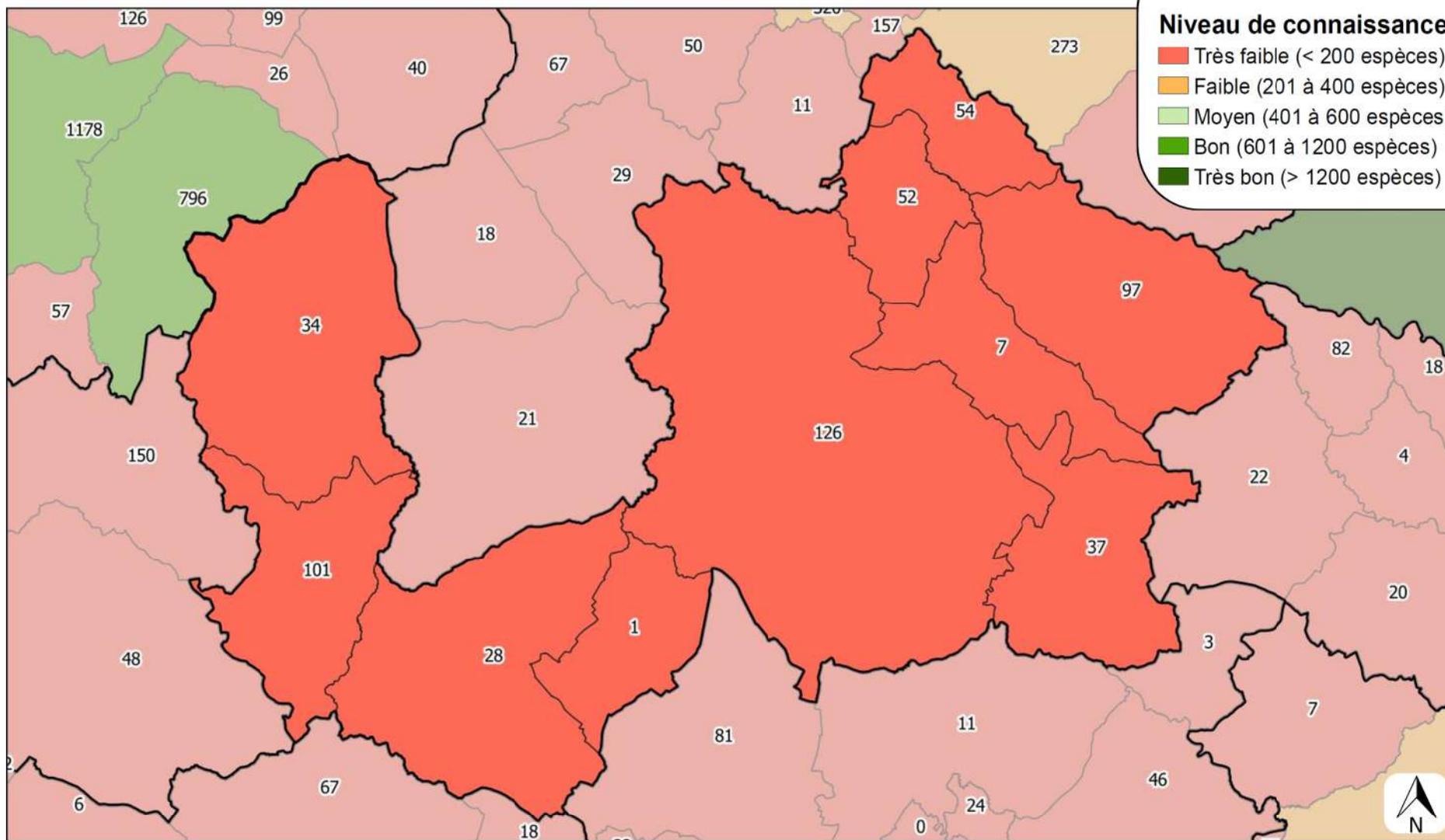
Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
La Bernardière	1 430	86	52
La Boissière-de-Montaigu	2 910	73	37
La Bruffière	4 042	322	97
Cugand	1 347	183	54
L'Herbergement	1 675	1	1
Montaigu-Vendée	11 665	245	126
Rocheservière	2 815	256	101
Montréverd	4 847	59	28
Saint-Philbert-de-Bouaine	5 016	43	34
Treize-Septiers	2 184	11	7
Total EPCI	37 931	1 279	190

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)



Le lot de données recueillies concerne 190 espèces d'invertébrés. Les insectes représentent à eux seuls près de 86 % du nombre total d'espèces inventoriées, les myriapodes (« mille-pattes ») 7 % et entre 1 et 3 % pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, quelques espèces d'Arachnides, de Crustacés et d'Annélides (vers). À l'inverse, certains groupes taxonomiques tels que les Bivalves, Gastéropodes, Nématodes (vers non segmentés) sont totalement dépourvus de données.

Dans le détail, quatre groupes d'insectes totalisent 93% des espèces : les Coléoptères (coccinelles,...) (54 taxons), les Lépidoptères (papillons) avec 46 taxons, les Odonates (libellules) avec 43 taxons et les Orthoptères (criquets, sauterelles...) avec 39 taxons. Les autres ordres comptent pour moins de 10% du total des insectes.

L'ESSENTIEL

- 86 % des données collectées concernent des espèces d'insectes
- Nombre d'espèces d'invertébrés très faible (13^e territoire de la région avec le moins de taxons d'invertébrés)



Agrion de Mercure – P. CHASSELOUP



Conocéphale des roseaux – C.PARE



Aromie musquée – C. PARE

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour
Les invertébrés



Les invertébrés les plus remarquables semblent relever de deux cortèges : celui lié aux zones humides (prairies et bois humides, Sèvre nantaise, Maine, Boulogne...) et celui relatif aux linéaires de haies.

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 25 espèces considérées comme patrimoniales. À noter que certains taxons apparaissant très sensibles car peu répandus et localisés ont été également retenus dans la liste des espèces patrimoniales alors qu'elles ne figurent sur aucune liste particulière (rouge, ZNIEFF, etc). Par ailleurs, certaines espèces parmi les 25 sont assez communes même si elles sont protégées.

Odonates (Libellules)

Les odonates présentent un nombre important d'espèces patrimoniales (9 espèces). Parmi elles, deux présentent des données trop anciennes pour être prises en compte. Nous nous intéresserons plus particulièrement à trois espèces avec des degrés de rareté différents :

L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*) est une libellule assez rare et dont les populations sont désormais fortement isolées. Elle semble se développer encore dans des queues d'étangs ou des fossés riches en végétation. Elle est classée **En danger critique (CR)** sur la liste rouge régionale, **Vulnérable (VU)** sur la liste rouge nationale et est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est la seule espèce de libellule protégée du territoire. Elle se reproduit dans les petits cours d'eau ensoleillés des milieux prairiaux avec une végétation aquatique de type callitriches ou Ache faux-cresson (milieu de ponte). Sa préservation est donc liée à celle de ses habitats : bonne gestion des sources en tête des bassins versants, sauvegarde de la végétation le long des ruisseaux qui traversent les prairies pâturées tout en conservant ces milieux ouverts et ensoleillés. Ce n'est pas la libellule la plus rare du département, mais il n'existe qu'une seule observation de cette espèce au sein de l'EPCI. Il s'agit par ailleurs d'une espèce d'intérêt communautaire, qui figure sur plusieurs listes (rouge, ZNIEFF) et qui fait partie des espèces Trame Verte et Bleue (TVB) dans le cadre des schémas régionaux de cohérence.

L' **Aeschne paisible** (*Boyeria irene*), globalement peu observée en Vendée, c'est principalement dans la Sèvre nantaise qu'elle se reproduit. Sur le territoire de l'EPCI c'est à la Bruffière et à Cugand qu'elle a été observée.



Agrion joli – A. HUNAUULT



Aeschne paisible – J. TOURNEUR

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour
les invertébrés



Orthoptères (criquets, sauterelles,...)

En ce qui concerne les orthoptères (criquets, sauterelles...), nous pouvons citer neuf espèces patrimoniales dont deux particulièrement intéressantes :

Le **Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) est l'espèce qui présente le statut le plus défavorable. Il s'agit d'une sauterelle peu commune inscrite sur les listes rouges nationale et régionale et classée déterminante de ZNIEFF. Cette espèce hygrophile est exigeante vis-à-vis des conditions de milieu ce qui en fait un excellent bio-indicateur de la qualité des milieux humides. Elle a d'ailleurs été retenue comme espèce TVB dans le cadre des schémas régionaux de cohérence. Sensible à la fragmentation des habitats et à la dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, etc.), le surpâturage et la fauche lui sont également défavorables. Cette espèce a été observée sur la commune de la Bruffière.

Le **Sténobothre nain** (*Stenobothrus stigmaticus*) est une espèce fréquente sur les pâturages ras, chauds et secs du haut bocage vendéen, un peu moins sur le territoire de la communauté d'agglomération où il a été observé dans trois localités (Saint-Georges-de-Montaigu, Montréverd, La Bruffière). Ses peuplements ont fortement régressé du fait de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles. Elle figure parmi les espèces déterminantes ZNIEFF et sur la liste rouge régionale.

Coléoptères et autres groupes

Parmi les 54 taxons de coléoptères inventoriés seulement trois espèces méritent une attention particulière : l'**Aromie musquée** (*Aromia moschata*), le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*), et la **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Ces deux dernières sont des espèces d'intérêt communautaire qui figurent sur liste rouge européenne. Le Grand capricorne est par ailleurs protégé en France. Elles ne sont pourtant pas rares dans le département mais elles constituent des espèces « parapluie ». C'est-à-dire que leur protection permet d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de coléoptères sapro-xylophages en conservant leur habitat que sont les vieux arbres et les arbres morts.

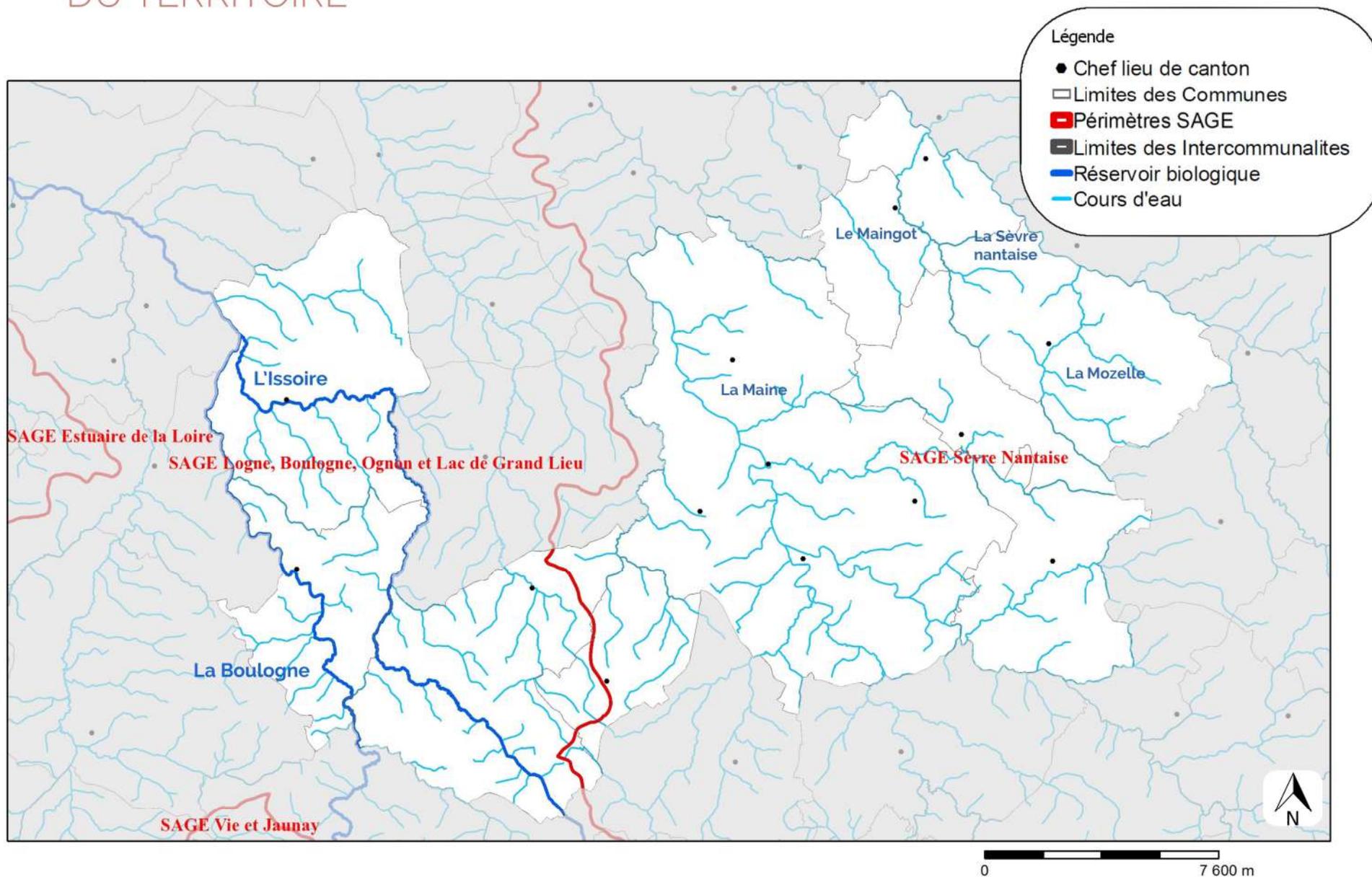
Les menaces pesant sur les populations de Grand capricorne sont liées à la disparition de son habitat (les chênes âgés notamment) en lien avec l'arasement des haies et des boisements où le bois mort peut être systématiquement retiré. La Lucane est impactée par l'élimination des haies arborées et des arbres sénescents ainsi que par le mode d'entretien trop intensif des haies (épareuse, taille « au carré »). L'Aromie musquée, quant à elle, ne bénéficie d'aucun statut de protection et n'est inscrite sur aucune liste rouge mais elle n'est ni moins rare, ni moins vulnérable que les deux espèces citées précédemment. Au contraire même, son habitat de reproduction étant lié aux zones humides et notamment aux ripisylves, les menaces qui pèsent sur ces milieux rendent l'espèce vulnérable.

Enfin, parmi les autres espèces patrimoniales d'insectes sont à noter une espèce de coccinelle, la **Coccinelle de l'Aulne** (*Sospita vigintiguttata*) et un papillon nocturne, le **Ramoneur** (*Odezia atrata*). Ce sont toutes les deux des espèces vivant dans les zones humides et inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

300 km de cours d'eau circulent sur le territoire de Terres-de-Montaigu. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (77 % du territoire)
- le bassin versant de la Boulogne (33 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, La Boulogne et l'Issoire sont identifiées comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Ils totalisent près de 40 km.

L'ESSENTIEL

- 300 km de cours d'eau
- Près de 40 km de cours d'eau patrimoniaux

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

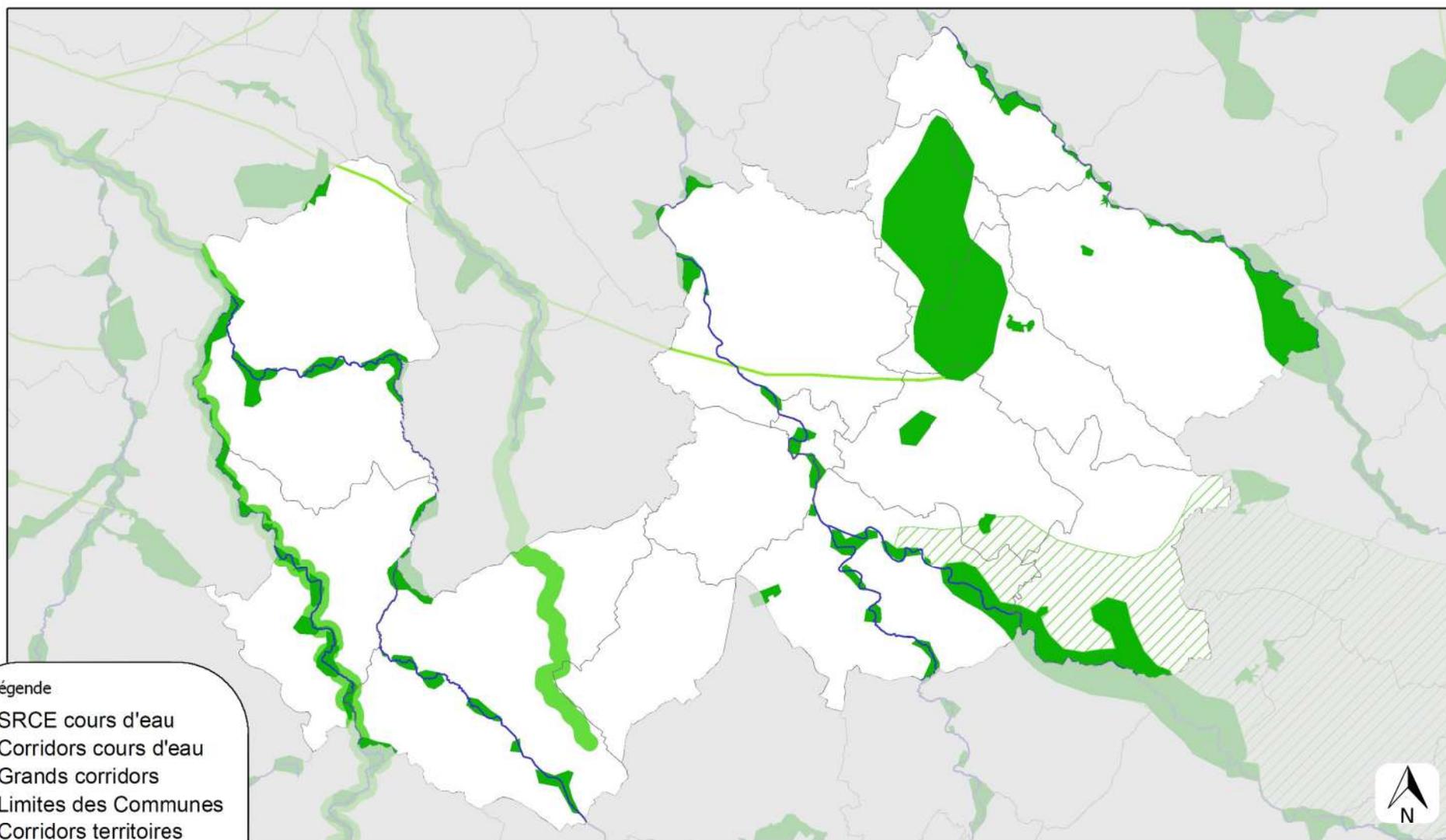
Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	Terres-de-Montaigu	Département	Terres-de-Montaigu
6 412 km	300 km soit 5 % des cours d'eau du département	796 km	39 km soit 5 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Légende

- SRCE cours d'eau
- Corridors cours d'eau
- Grands corridors
- Limites des Communes
- ▨ Corridors territoriaux
- Corridors vallée
- SRCE réservoirs

0 7 600 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de Terres-de-Montaigu est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue, tandis que seuls 4 000 ha soit 10% du territoire de l'intercommunalité semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité. Les corridors et réservoirs identifiés sont les principaux cours d'eau, ainsi que le bocage préservé (maillage de haies et mares) à La Bernardière et au nord de Treize-Septiers.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	3 969 ha	10 %	1 004 258 ha	31 %

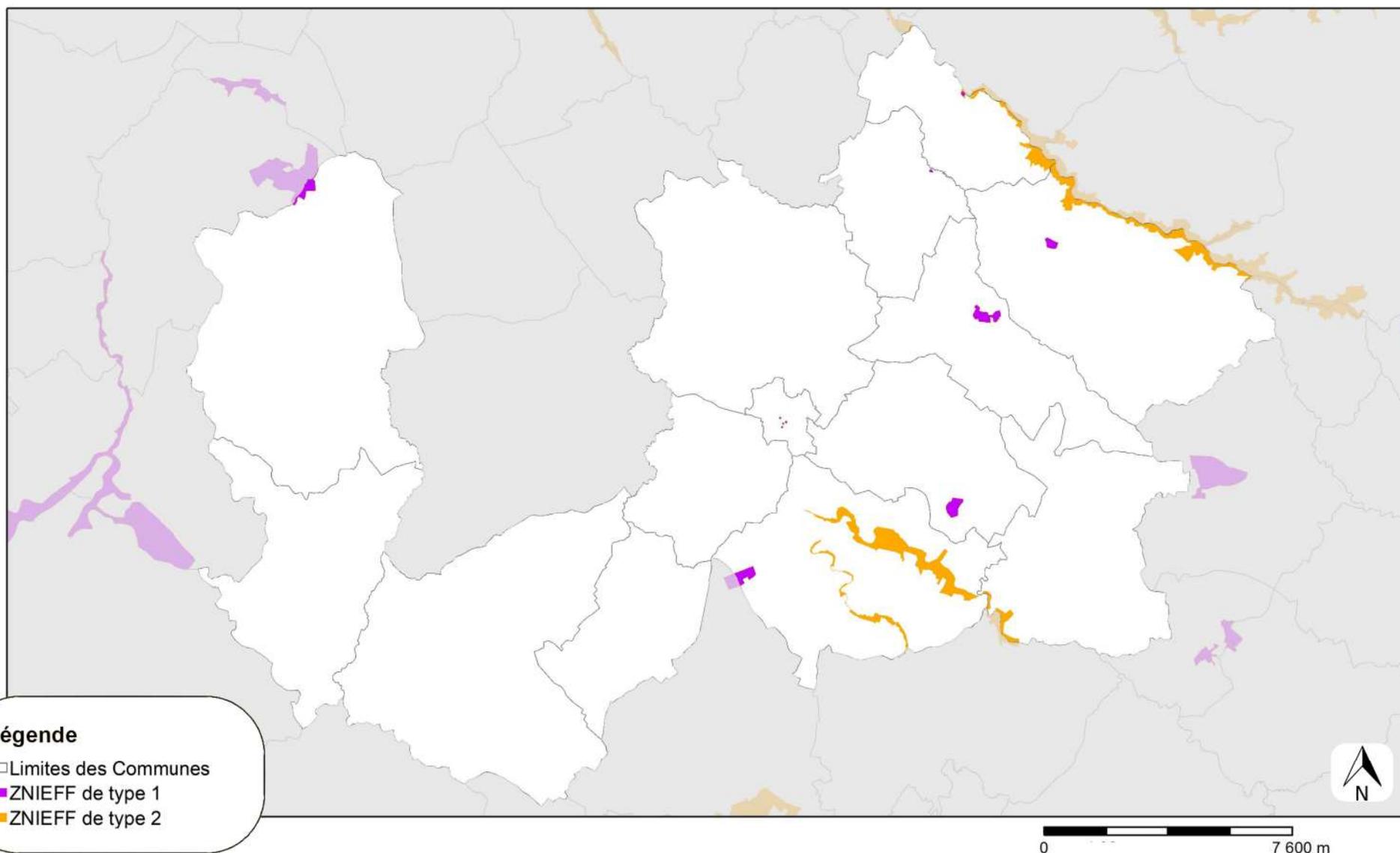
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

L'intercommunalité présente huit ZNIEFF de type I (soit 85 ha, 0,2 % du territoire) et six ZNIEFF de type II (soit 480 ha, 1,3 % du territoire). Montaigu-Vendée comprend la plus grande surface de ZNIEFF de type I (38 ha) et de ZNIEFF de type II (241 ha).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type II sont uniquement des vallées. Les ZNIEFF de type I, quant à elles, sont très diversifiées : bocage relictuel, zones à chauves-souris, étangs, ancienne exploitation d'argile, prairie à orchidées ou encore aérodrome.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- Huit ZNIEFF de Type I, 85 ha
- Six ZNIEFF de type II, 480 ha

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2	
Cugand	1	0 %	59	4 %
La Bernardière	1	0 %	0	0 %
La Boissière-de-Montaigu	0	0 %	27	1 %
La Bruffière	8	0 %	153	4 %
Montaigu-Vendée	38	0 %	241	2 %
Saint-Philbert-de-Bouaine	16	0 %	0	0 %
Treize-Septiers	21	1 %	0	0 %
Total EPCI	85	0 %	480	1 %

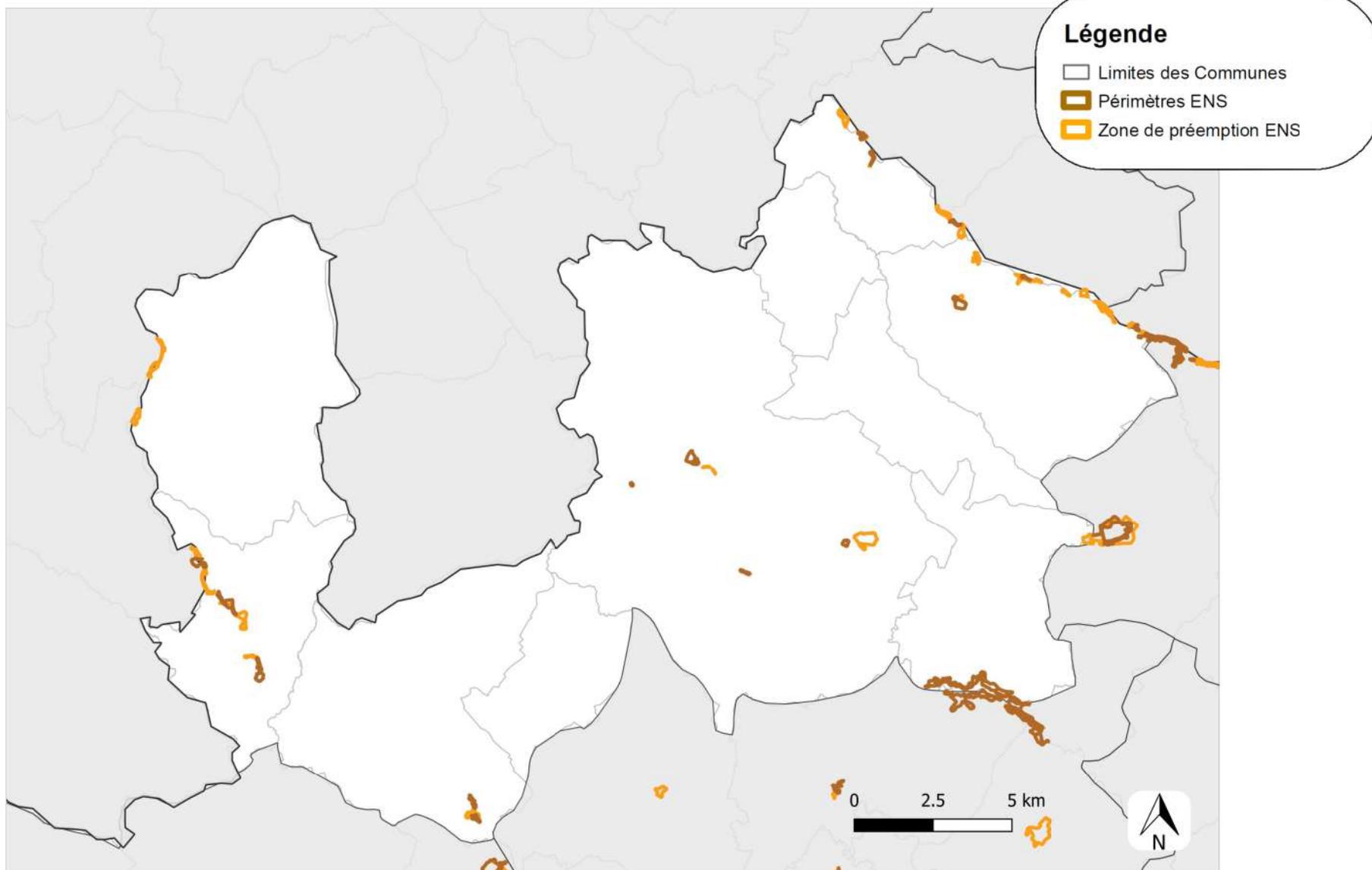
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU (85)

Il existe à peine 100 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur la communauté d'Agglomération Terres-de-Montaigu qui recouvrent 0,3 % du territoire intercommunal. Ils sont répartis sur sept communes. Ces espaces concernent principalement des milieux aquatiques (lac de la Bultière, vallée de la Sèvre nantaise, Rives de la Boulogne...) et des boisements (Domaine de la Chabotterie, Bois du Dauphin).

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Neuf ENS soit 99 ha de milieux aquatiques et boisements

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;*
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;*
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;*
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.*

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;*
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.*

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

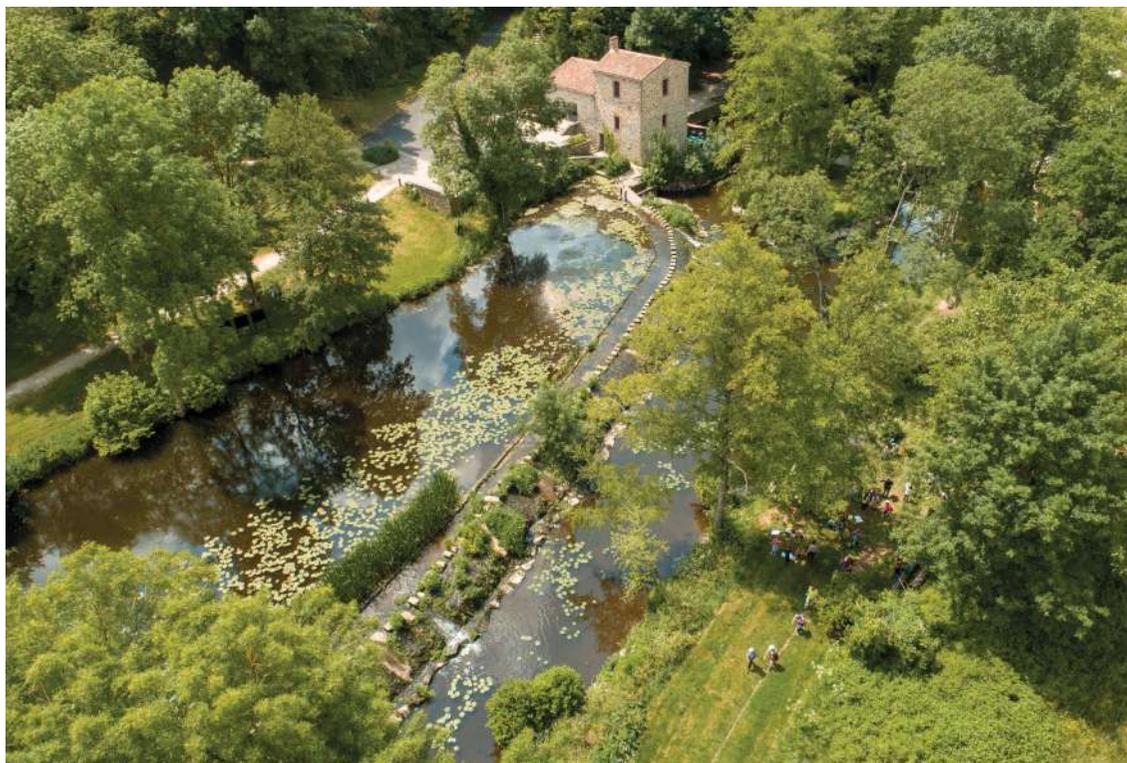
zonages nature

DU TERRITOIRE

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

La Communauté d'Agglomération Terres-de-Montaigu ne dispose d'aucun site Natura 2000.



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de la communauté d'agglomération et selon les espèces. Toutefois, le manque de données concerne tous les groupes pour les communes La Bernardière, Treize-Septiers et L'Herbergement. De plus, le déficit d'observations est remarquable pour les invertébrés, les reptiles et les amphibiens en général. Par exemple chez les insectes, le nombre de données est correct pour les coléoptères (coccinelles), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec le tiers de ses cours d'eau classés en liste 1 et/ou 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Si l'Issoire et La Boulogne sont classées réservoirs biologiques, aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique et les trois quarts sont loin de les atteindre avec 50 % en état médiocre et 25 % des ruisseaux en mauvais état.

De plus, le bocage, paysage dominant en nord Vendée, devient relictuel sur une grande moitié ouest du territoire. Terres-de-Montaigu présente quatre fois moins de zones humides que la moyenne départementale. Ainsi les enjeux sont forts vis à vis de la préservation du maillage de prairies permanentes, de zones humides, de haies dont les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Un patrimoine naturel à favoriser et valoriser

Le patrimoine naturel de l'intercommunalité reste méconnu et peu préservé. Cela se reflète dans le peu d'espaces protégés identifiés sur la communauté d'agglomération. Dans l'ensemble des classements en lien avec le patrimoine naturel, les aires identifiées sont peu nombreuses, de petites surfaces et de ce fait, isolées. Ces constats peuvent être mis en parallèle des dynamiques urbaines et agricoles du territoire. En effet, ces dynamiques positives du territoire, qui sont amenées à être grandissantes avec la densification de la population liée à la proximité de la métropole nantaise, doivent pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel.

Le nombre et la qualité des milieux aquatiques et bocagers du territoire sont primordiaux pour faire face aux conséquences du changement climatique. De ce fait, il est nécessaire de favoriser le maillage bocager, les zones humides, les cours d'eau, d'intégrer des espaces naturels dans les zones urbaines et de sensibiliser les habitants à cette richesse naturelle.

Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse
2017

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

> Bases de données partiellement moissonnées



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna
et eColibry



Base de données
GéoNature

Nos partenaires

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage
BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage
RENOU Servane - LPO Vendée
PARE Caroline - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



> Financeurs



Région
PAYS DE LA LOIRE



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes
en ligne : <https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



portrait
environnement

DU TERRITOIRE



TERRES-DE-MONTAIGU